

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Général (périodiques) de la livraison

# L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

VOL. I.

VENDREDI, 10 MARS, 1893.

No. 13.

## L'OPINION PUBLIQUE.

Rédacteur en chef.....Louis-H. Taché.  
809, bâtisse New-York Life,  
Bureau de poste, boîte 1579.

Éditeur, secrétaire de la réduction et admi-  
nistrateur.....Edouard Delpit.  
715, bâtisse New-York Life,  
Bureau de poste, boîte 2071.

Prière de faire toutes remises d'argent par lettre enre-  
gistrée ou mandat postal.

## ENTRE NOUS.

### HORA PRIMA.

J'ai salué le jour dès avant mon réveil :  
Il colorait déjà ma pesante paupière  
Et je dormais encore ; mais sa rougeur première  
A visité mon âme à travers le sommeil.

Pendant que je gisais immobile, pareil  
Aux morts sereins sculptés sur les tombeaux de pierre,  
Sous mon front se levaient des pensers de lumière  
Et, sans ouvrir les yeux, j'étais plein de soleil.

Le frais et pur salut des oiseaux de l'aurore,  
Confusément perçu, rendait mon cœur sonore,  
Et j'étais embaumé d'invisibles lilas.

Hors du néant, mais loin des secousses du monde,  
Un moment j'ai connu cette douceur profonde  
De vivre sans dormir, tout en ne veillant pas. S. P.

Le *National*, qui vit depuis longtemps dans une obscurité complète, a voulu tenter d'en sortir en publiant, sous le titre : *Fin d'une légende*, un éreintement du clergé canadien. Je n'en fais pas mention ici pour discuter le mérite ou la fausseté de cet article, mais simplement pour rappeler à ces MM. du clergé que le directeur du *National* était, il n'y a pas longtemps encore, un des plus ardents apôtres du parti castor, — de ce parti qui n'a jamais fait de politique que pour le bénéfice de l'autel, s'il faut en croire les déclarations passées de ses chefs.

Je viens de relire la réponse de M. Mercier aux attaques faites par M. Sellar, rédacteur du *Huntingdon Gleaner*, contre l'Église catholique, il y a trois ou quatre ans. Pour ceux qui protestent contre les assauts répétés que subit le clergé depuis quelques mois, pour ceux qui tiennent à se renseigner sur la position réelle faite à l'Église de Rome dans la province de Québec et sur les privilèges dont elle jouit, et surtout pour ceux qui, dans la presse ou dans le public, aiment à discuter ces questions religieuses, il n'y a pas un ouvrage qui puisse

donner une idée plus juste de la situation que cette brochure, écrite je ne sais par qui, mais publiée sous la signature de l'ex-premier ministre de la province de Québec. C'est un admirable plaidoyer qui couvre presque tous les points discutés dans la presse depuis un an, qui est appuyé sur des faits et qui ne peut manquer de laisser dans l'esprit de tout homme impartial l'impression de l'immense exagération qui a caractérisé un si grand nombre d'attaques contre le clergé.

Voici justement où se séparent ceux qui font la lutte : les uns attaquent l'Église même, dans son clergé ; les autres prétendent la défendre en réclamant la liberté et en insistant sur l'opportunité de dénoncer, quand il y a lieu, les abus, les fautes, les impositions et les mauvais serviteurs qui compromettent l'existence même des privilèges et le prestige dont jouit le clergé.

L'*Opinion Publique* a été blâmée en bien des quartiers pour son franc parler. Elle aurait pu s'irriter de certaines dénonciations et les faire payer cher à leurs auteurs. Elle a préféré les ignorer autant que possible, mettre de côté toute récrimination et rester ce qu'elle a toujours été : catholique d'idées, mais réclamant une liberté absolue, dont elle n'abuse pas, dans toute question qui ne relève pas du dogme ou de la discipline ecclésiastiques.

On lit dans la *Patrie* :

“ Dans une paroisse de Montréal, ces jours derniers, un prédicateur était à prêcher une retraite aux femmes. Au cours d'un sermon, certain soir, il fit la leçon aux jeunes filles qui sortaient le soir avec des jeunes garçons et il leur défendit même de se laisser escorter par les galants après les exercices nocturnes à l'église.

“ Si, ce soir, s'est soudain écrié l'homme de Dieu, il y en a une d'entre vous qui s'en va avec un garçon, qu'elle soit paralysée ! ”

Lorsque de tels abus de langage sont signalés par la presse, ne vaudrait-il pas mieux nommer de suite ceux qui s'en rendent coupables ? Cela rendrait les journaux plus particuliers à constater l'exactitude de leurs renseignements et cela donnerait une leçon salutaire aux têtes chaudes qui se croient tout permis quand c'est pour le bon motif.

L'*Union Libérale* a cherché à faire du tapage à propos de quelques douzaines de canifs distribués en étrennes aux employés du département des terres de la couronne et a accusé M. Flynn du crime énorme d'avoir donné ces étrennes *aux dépens du pays*!

On a découvert depuis que l'*Union* s'est méprise sur le véritable auteur de la dépense qu'elle blâmait si vertement.

Les canifs ainsi donnés en cadeau aux employés du département des terres avaient été achetés \$ 150 en décembre 1890, et non en décembre 1892, par l'honorable M. Duhamel, d'un sien parent du nom de Aimé Dugas.

Ajoutons que M. Duhamel fit lui-même, dans les premiers jours de janvier 1891, la distribution des fameux canifs que l'*Union* tient pour une dépense extravagante.

L'*Union Libérale* devrait maintenant, si elle est sincère, dénoncer cette épouvantable!!! extravagance faite par un de ses chefs.

A un point de vue politique, c'est un malheur pour les conservateurs d'avoir, dans le gouvernement, un homme comme M. Foster. C'est lui qui, par une obstination inintelligente, par une autocratie innée et de mauvais genre, par un manque de tact absolu, conduit à la ruine un parti jadis puissant, aujourd'hui encore apparemment fort, mais sur le bord de l'abîme. Ce qui constitue le reste de force du parti conservateur est la faiblesse et le manque de précision du programme libéral.

Que sir John Thompson se laisse conduire, dans la politique commerciale du gouvernement, par M. Bowell un peu et par M. Foster beaucoup, c'est un fait aussi certain que l'affaiblissement graduel des conservateurs.

Pour ceux qui voient clair, gare aux prochaines élections générales.....

Qui n'a lu, avec l'ébahissement qui nous frappe en face de l'incroyable, le détail du compte de voyage de MM. Mercier, Shehyn, Bernatchez et Ness? Il n'y a qu'une exclamation qui s'échappe après la lecture de ce document qui restera comme une honte sur le nom de la province de Québec: "Ces gens-là sont fous!" En effet, il n'y a rien qui puisse expliquer qu'un homme de la position de l'ancien premier ministre ait l'audace de produire un compte semblable. A un point de vue individuel, ce compte est une disgrâce pour ceux dont il relate des extravagances que des ressources personnelles seules auraient pu excuser; à un point de vue politique, ce compte compromet à jamais les hommes qui l'ont encouru et fait rejaillir sur tout le parti auquel ils appartiennent l'absurdité de dépenses colossales, qui seront jetées en pâture au peuple, par les conservateurs contre les libéraux, dans toutes les élections qui se feront d'ici à dix ans.

Il n'y a pas de loi qui empêche un homme de se suicider, politiquement parlant, ni de se rendre ridicule; mais n'y a-t-il vraiment pas assez de notions de délicatesse et de solidarité politique pour empêcher que des chefs honorables, comme M. Laurier, comme M. Marchand, comme M. Joly, comme tant d'autres dans le parti libéral, soient exposés aux désastreux effets d'une inconduite et d'une indiscrétion semblables chez leurs alliés politiques?

La *Minerve* dit:

Notre système collégial a beaucoup de bon; mais, en général, il n'est pas assez pratique. Tel, qui sort du collège avec un bon vernis de rhétorique, ne sait même pas la règle de trois. Mettons-nous à la hauteur des besoins du jour.

La *Minerve* se range donc du côté de la grosse masse des habitants du Canada, qui se plaint de l'insuffisance de l'éducation collégiale et qui demande une réforme aussi prompt que radicale.

Il est incontestable que l'école non exclusivement commerciale, mais supérieure et pratique, nous manque.

Si les citoyens, par amour de leurs enfants et de leurs compatriotes, déliaient un peu les cordons de leur bourse, il y aurait peut-être moyen de jeter les bases d'une

institution qui s'impose plus que jamais. Qu'on se le dise. (*L'Événement*.)

Voilà encore deux journaux importants qui parlent d'éducation pratique et de réformes nécessaires dans l'éducation. Le cri est général et se fait entendre depuis des mois. Le père Lacasse a essayé de le ridiculiser et, quand l'*Opinion Publique* a écrit que son livre était fait, au point de vue de l'instruction publique, dans un mauvais esprit, les journaux ultramontés l'ont dénoncée comme une feuille malsaine.

Devant le mouvement général qui se produit, pourquoi les divers corps enseignants ne convoquent-ils pas un grand congrès où leurs délégués seraient chargés de discuter, avec des laïques éminents, la question des réformes à faire? Pourquoi encore le gouvernement ne prendrait-il pas l'initiative de ce congrès?

Si on n'agit pas de bonne volonté, il viendra bientôt une heure où l'on devra agir forcément. Et au lieu de la gloire de l'initiative, il y aura l'humiliation de la soumission.

Le gouvernement devrait régler lui-même les programmes des divers cours auxquels devront se soumettre tous les corps enseignants. Il lui serait facile de s'entendre avec le clergé pour que ces programmes soient acceptables à tous et pour que les livres d'enseignement soient uniformes.

M. L. P. Pelletier, qui a sous son contrôle le département de l'éducation à Québec, peut faire une œuvre immense qui servirait bien plus ses intérêts politiques que toutes les minauderies qu'il aime à adresser à ceux qui prônent la perfection de notre système scolaire.

Dans tous les cas, quel que soit l'homme qui ait le courage de donner un corps aux aspirations de la nation vers une instruction meilleure, cet homme sera sûr de rencontrer un appui, des sympathies et un concours presque absolus dans les populations de la province de Québec.

L'*Événement* parle de fonder une institution nouvelle. Il en est fortement question à Montréal. Mais avant de fonder une seule maison d'éducation, pourquoi la presse n'insiste-t-elle pas d'une manière énergique sur la nécessité de réformes dans celles qui existent et ne force-t-elle pas la main au gouvernement, qui est d'une apathie et d'une lâcheté désolantes sur le sujet?

On n'a guère parlé de l'éducation des femmes dans la province de Québec. C'est qu'il y avait beaucoup à faire d'abord dans celle des hommes; mais on ne devrait pas perdre la première de vue.

Il y a des milliers de filles qui ne se marient pas et qui sont dans la misère ou restent à charge à des gens qui ont à peine de quoi vivre. Pourtant la très grande partie de ces filles ont passé par le couvent, les unes deux ou trois ans, les autres cinq, six ou sept ans. C'est un fait pénible à constater que, sur dix filles qui sortent du couvent, il y en a à peine trois qui sachent écrire une lettre ordinaire en bon français et qui connaissent un peu d'anglais, d'histoire, de géographie et de calligraphie. Et quelles sont celles qui connaissent la sténographie, la clavigraphie (*type-writer*), la télégraphie, la tenue des livres et la couture, c'est-à-dire qui ont des connaissances capables de toujours procurer les moyens nécessaires à l'existence des femmes, si exposées à se trouver privées de toute ressource?

La faute en est, là encore, au système d'enseigne-

ment qui est essentiellement impropre à donner aux femmes l'éducation pratique dont elles aussi ont un besoin immédiat.

Ah ! quel malheur que ces choses ne soient pas comprises ! Et combien décourageant pour ceux qui aspirent à améliorer le sort du peuple de voir l'indifférence et le manque d'intelligence qui caractérisent les appréciations de nos populations dans ces matières d'éducation !

Il y a au Canada un vaste champ ouvert à l'industrie des femmes. L'enseignement, d'abord, demande des centaines d'institutrices. Une éducation pratique ferait de nos couvents autant d'écoles normales, où les commissaires d'écoles pourraient choisir leurs institutrices. Et puis, dans les villes, dans les villages, dans les paroisses, la télégraphie, la sténographie, la bonne écriture, la clavigraphie, la couture sont autant de qualifications qui assureront de l'ouvrage aux femmes qui les posséderont.

Pour cela, comme pour l'éducation des hommes, il faudrait changer les programmes d'enseignement et obliger tous les corps qui veulent enseigner à se soumettre à ce programme.

Dieu veuille que le gouvernement et, à son défaut, nos citoyens éminents prennent bientôt l'initiative d'un mouvement efficace pour amener ces améliorations indispensables !

*L'Opinion Publique* serait reconnaissante aux maisons d'éducation qui lui enverraient des informations concernant les cours et programmes d'études en vigueur, et les brochures publiées par elles et les concernant.

J'ai déjà exprimé l'opinion que l'on n'aboutira à rien avec la question des écoles du Manitoba. C'est une répétition de celle des écoles du Nouveau-Brunswick. On endort le sentiment public avec les procédures judiciaires, et l'indifférence succèdera bientôt à tout autre sentiment là-dessus.

Le discours de M. Tarte ne jette aucune lumière nouvelle sur le sujet. Avec une désinvolture qui témoigne peu d'une discrétion absolue, il a parlé de choses qu'il a connues dans des relations intimes avec des hommes qui sont les adversaires de ses présents alliés. M. Tarte était-il autorisé à le faire ? Je me le demande. À tout événement, dans la position qu'il occupe, il est tenu à une prudence extrême, s'il ne veut pas trahir des secrets qu'il a connus dans les jours encore rapprochés où il combattait avec les conservateurs et où il avait l'oreille de plusieurs de leurs chefs.

M. Tarte a besoin de mouvement. C'est un homme d'action, qui dépérit dans les froides régions de la gauche et qui veut non-seulement exister, mais vivre, politiquement parlant.

Ce besoin de mouvement le rend plus catholique que le pape, en matière d'écoles et de nationalité. Il ne s'occupe guère de ceux qui sont plus spécialement chargés de telles ou telles responsabilités : il les assume lui-même, ces responsabilités, et, nouveau Roland, pas loin d'être furieux et tout aussi héroïque, il part en guerre contre les gens qui ne pensent pas comme lui.

S'il croit que *tout cela est arrivé* et qu'il va changer le cours des choses, tant mieux pour les mécontents qu'il défend presque malgré eux ! S'il n'y croit pas et s'il veut tout simplement se tenir devant le public comme

défenseur de la constitution, pour Manitoba comme pour Mercier, comme contre Letellier, il acquerra peut-être une réputation à la *Dame Blanche*, et l'on s'attendra à le voir apparaître, près des tours, chaque fois qu'un danger menacera "nos institutions, notre langue, nos lois."

Il me semble qu'avec son talent, avec sa plume énergique et son amour des siens, M. Tarte aurait chez lui tout le champ voulu pour exercer son apostolat. Les réformes en matière d'éducation trouveraient en lui un efficace concours. Pourquoi n'entreprend-il pas cela ?

Laissons donc les gens du Manitoba conduire leurs propres affaires ; aidons-les quand ils le demanderont. Mais d'ici là, songeons donc un peu à *ches nous*, où il y a tant à faire.

L'honorable T. Chase Casgrain semble décidé à ne rien épargner pour amener des réformes radicales dans l'administration de la justice. A peine a-t-il soumis aux chambres son projet de réorganisation du système judiciaire, qu'il demande maintenant à la magistrature et au barreau leurs suggestions au sujet de la refonte et de l'amélioration du code de procédure. Voici la lettre qu'il vient de leur envoyer :

Québec, le 1er mars 1893.

Monsieur, — C'est l'intention du gouvernement de faire une refonte du code de procédure civile et d'en imprimer une nouvelle édition plus en rapport avec les besoins du jour.

Toutes les suggestions que vous voudrez bien me faire à ce sujet recevront de ma part la plus sérieuse considération.

En faisant vos suggestions, si vous voulez bien référer aux numéros des articles auxquels vous proposez de faire des changements, vous faciliterez beaucoup par là ce travail de refonte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

TH. CHASE CASGRAIN,  
procureur général.

Il est de la plus grande importance que les juges et les avocats, aussi bien que les officiers des cours, envoient au procureur général toutes suggestions qu'ils croiront opportunes. C'est une œuvre commune que celle-là, et le devoir de tous les intéressés est d'y contribuer dans la mesure du possible.

La *Sentinelle*, de Montmagny, se fait remarquer depuis longtemps par la violence de ses attaques personnelles contre ses adversaires politiques. Vraiment, ce n'est pas la peine pour cette petite feuille de tenir à rester dans un bon genre : elle semble n'exister que pour un cercle de mal appris, qui doivent se délecter dans ces grossières personnalités. C'est l'affaire de ceux pour qui elle est née et pour qui elle vit.

Sir John Thompson part ces jours-ci pour l'Europe. La chambre des communes restera sous la direction du ministre des finances, qui est un fort *debater* et qui est remarquable par son assiduité au travail. Dieu veuille, pour son parti, qu'il soit aussi habile qu'il est renseigné et aussi souple qu'il est tenace !

L'inauguration de la nouvelle présidence à Washington a été, de l'avis de la presse américaine, la plus belle démonstration parlementaire qui ait eu lieu depuis la guerre de sécession. M. Cleveland a prononcé un discours admirable de forme, dans lequel il a habilement mêlé la louange à l'adresse de la grande république et la critique des choses qui menacent la paix, l'ordre et le progrès de la nation.

Mme Cleveland revient à la Maison Blanche, entourée de l'estime et de la sympathie de la grande famille américaine tout entière.

### BATAILLE DES FLEURS,

Nice.

Bataille ! Bataille ! Bataille !  
En haut, en bas, de tous côtés,  
Jetez des fleurs, jetez, jetez...  
Et des bouquets de toute taille...  
Bataille !

Adieu, soucis, ennuis moroses !  
Sous la gaieté des cieux rosés,  
Dans les paniers vite épuisés  
Prenons, au bon soleil écloses,  
Les roses !

Bataille ! Bataille ! Bataille !  
La main prompte, l'œil aux aguets,  
De ces projectiles coquets  
Que sans cesse on se ravaille.  
Bataille !

Provençale à la brune tête  
Qui me souris dans le soleil,  
Pour toi le flamboiement vermeil  
De ces œillets — fleurs de poète  
En fête !

Bataille ! Bataille ! Bataille !  
A toi ce bouquet panaché,  
Gros Anglais sur ton *mail* juché,  
Large et rond comme uné futaille..  
Bataille !

A vous ces fraîches violettes,  
Jeunes gamines de seize ans,  
Au teint de lait, aux yeux luisants,  
Sautant de joie en vos toilettes  
Simplettes...

Bataille ! Bataille ! Bataille !  
Promptes ripostes ! Bons coups droits !  
Sachons, en escrimeurs adroits,  
Frapper d'estoc, frapper de taille...  
Bataille !

Dame de haute bicherie  
Qui sournoisement me visas,  
A toi ces jaunes mimosas,  
Double salve d'artillerie  
Fleurie !

Bataille ! Bataille ! Bataille !  
Oh ! les jolis combats galants  
Sans coups mortels, sans chocs sanglants,  
Sans blessure ni même entaille !  
Bataille !

Sur mon nez une renoncule...  
Une jacinthe dans mon cou...  
Pif ! Paf ! Attrape !... Un rire fou  
De l'un à l'autre véhicule  
Circule,

Bataille ! Bataille ! Bataille !  
Éclatante fête des fleurs,  
Fête des parfums, des couleurs,  
Qu'un autre que moi te détaille...  
Bataille !

Les voitures enrubannées  
Vont toujours à la queue-leu-leu...  
L'air fraîchit sous le ciel moins bleu...  
Les fleurs s'effeuillent piétinées,  
Fanées...

Qu'importe ?... Bataille ! Bataille !  
Et jusqu'aux dernières clartés,  
Jetez des fleurs, jetez, jetez...  
Et des bouquets de toute taille...  
Bataille !

JACQUES NORMAND.

### SILHOUETTES PARLEMENTAIRES.

N. BERNATCHEZ, M. P. P.

Appelé aussi *Barnèche* à cause de ses habitudes aquatiques. — Représente assez bien le prudhomisme parlementaire. — Son mandat est le plus beau jour de sa vie; il s'en sert pour défendre nos institutions et, au besoin, pour les combattre. — Député assidu, ne manque pas une séance et écoute avec une ponctualité religieuse les discussions qui sont pour lui les plus obscures. — Remplit ses devoirs à la lettre, sans manquer un comité. — Serviteur modèle. — Prend quelquefois la parole, mais n'avait aucune spécialité jusqu'à ces derniers temps. — Aujourd'hui, la betterave n'a pour lui aucun secret. — Chacun de ses discours marque dans la session une période gaie. — On lui doit une foule d'expressions qui sont restées célèbres et immortaliseront sa mémoire. — Son rêve, comme celui de tous les députés en général, est d'être ministre. — Le ministère de la marine lui eût assez plu, mais il n'existait pas à Québec. — Il réclama celui de l'agriculture par esprit de contradiction. — Toujours la jalousie du gabier et du terrien. — Le portefeuille lui passa sous le nez sans qu'il pût même le flairer. — Il se vengea en faisant richement doter son fils Numa, puis en exigeant que Mercier l'emmenât à Paris. — Son débarquement dans la capitale fit sensation. — Son départ souleva des larmes. — Son arrivée au Canada coïncida avec la culbute du gouvernement. — Depuis ce temps, il a un rapport dans le corps, le rapport des betteraves que tout le monde avait oublié dans le voyage et auquel lui seul avait pensé. — Qui le délivrera de ce rapport ? — Malgré tous ces petits travers, c'est un excellent homme, un parfait capitaine de *steam-boat*. — Aussi attentif à ses clients à quatre pattes qu'il embarque sans cérémonie chaque matin, les manches retroussées, en les saisissant par leur appendice tirsouchonnesque, que pour les clients bipèdes québécois qu'il mène chaque soir à leur villégiature, le sourire aux lèvres et la casquette pompeusement campée sur le chef. — En politique, libéral convaincu, un des rares. — N'admettra jamais qu'un adversaire puisse avoir même apparence de raison. — Très populaire dans son comté, qui lui est resté fidèle dans les bons comme dans les mauvais jours. — Type du rural madré, mais grincheux. — Pardonne tout... au bout de quelque temps... sauf des allusions à la navigation. — Il est intraitable sur ce chapitre, auquel il est pourtant plus apte qu'aux affaires publiques. — Et cependant, il mourra député et irréconciliable.

TOUCHATOUT.

## ADAM ET ÈVE.

Aux premiers jours du monde, alors que la nuée,  
 Surprise, contemplait chaque chose créée,  
 Alors que sur le globe, où le mal avait crû,  
 Flottait une lueur de l'Éden disparu,  
 Quand tout encore semblait être rempli d'aurôre,  
 Quand sur l'arbre du temps les ans venaient d'éclorre  
 Sur la terre, où la chair avec l'esprit se fond,  
 Il se faisait le soir un silence profond,  
 Et le désert, les bois, l'onde aux vastes rivages,  
 Et les herbes des champs, et les bêtes sauvages,  
 Emus, et les rochers, ces ténébreux cachots,  
 Voyaient d'un antre obscur, couvert d'arbres si hauts  
 Que nos chênes auprès sembleraient des arbustes,  
 Sortir deux grands vieillards, nus, sinistres, augustes:  
 C'étaient Ève aux cheveux blanchis et son mari,  
 Le pâle Adam, pensif, par le travail meurtri,  
 Ayant la vision de Dieu sous sa paupière.  
 Ils venaient tous les deux s'asseoir sur une pierre,  
 En présence des monts fauves et soucieux  
 Et de l'éternité formidable des cieus.  
 Leur œil triste rendait la nature farouche.  
 Et là, sans qu'il sortît un souffle de leur bouche,  
 Les mains sur les genoux et se tournant le dos,  
 Accablés comme ceux qui portent des fardeaux,  
 Sans autre mouvement de vie extérieure  
 Que de baisser plus la tête d'heure en heure,  
 Dans une stupeur morne et fatale absorbés,  
 Froids, livides, hagards, ils regardaient, courbés  
 Sous l'être illimité sans figure et sans nombre,  
 L'un, décroître le jour, et l'autre, grandir l'ombre.  
 Et, tandis que montaient les constellations,  
 Et que la première onde aux premiers alcyons  
 Donnait sous l'infini le long baiser nocturne,  
 Et qu'ainsi que des fleurs tombant à flots d'une urne  
 Les astres fourmillants emplissaient le ciel noir,  
 Ils songeaient et, rêveurs, sans entendre, sans voir,  
 Sourds aux rumeurs des mers d'où l'ouragan s'élançait,  
 Toute la nuit, dans l'ombre, ils pleuraient en silence.  
 Ils pleuraient tous les deux, aïeux du genre humain,  
 Le père sur Abel, la mère sur Caïn.

VICTOR HUGO.

## CENTRALISATION JUDICIAIRE.

Voici les principaux aperçus du discours prononcé par l'hon. M. Casgrain, en présentant à l'assemblée législative son projet de loi pour la réorganisation de notre système judiciaire.

Je me propose maintenant de démontrer, à l'aide de statistiques que nous avons en notre possession, que le système actuel est suranné et qu'il est d'une absolue nécessité d'y apporter des réformes très considérables.

Le système qui nous régit actuellement a été inauguré en 1857. A cette époque, il n'y avait dans la province de Québec que sept districts où s'administrait la justice: Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Kamouraska et Gaspé. Trois juges siégeaient ensemble dans chacun de ces districts et les plaideurs étaient obligés de se rendre des points les plus éloignés du pays devant un de ces tribunaux pour y défendre leurs droits.

Les raisons qui existaient en 1857 pour la loi qui fut passée alors sont aujourd'hui disparues et il n'est pas juste que nous continuions un système qui n'est plus

adapté aux besoins du temps et qui présente de graves inconvénients.

Par la loi de 1857, on pourvoit à la nomination des 18 juges de la cour supérieure. Ce nombre est, plus tard, augmenté à 30 et, à part les juges dont la résidence est fixée à Québec ou à Montréal, il devait y avoir dans chacun des autres districts un juge résident qui y exercerait les fonctions judiciaires. Qu'est-ce qui est arrivé? C'est que dans certains districts les juges ont été surchargés de travail, tandis que d'autres n'ont pas eu leur juste part d'ouvrage. Il en est résulté une surcharge d'affaires pour certains tribunaux, tandis que d'autres chômaient la plus grande partie de l'année.

Deux tableaux différents de statistiques feront parfaitement comprendre l'inégalité qu'il y a dans la distribution de l'ouvrage de ceux qui sont chargés de l'administration de la justice.

Je prends d'abord les statistiques pour 1877-78-79. Quelle est la moyenne des jugements rendus par la cour supérieure dans chaque district pendant ces trois années?

Arthabaska	38	Montréal	900
Beauce	22	Ottawa	25
Beauharnois	18	Québec	398
Bedford	55	Richelieu	58
Chicoutimi	5	Rimouski	21
Gaspé	2	Saguenay	3
Iberville	26	Saint-François	126
Joliette	10	Saint-Hyacinthe	25
Kamouraska	33	Terrebonne	30
Montmagny	23	Trois-Rivières	42

Maintenant, il est un fait prouvé aussi par les statistiques: c'est que les causes de cent à quatre cents piastres, devant la cour supérieure, sont de beaucoup plus nombreuses que celles de \$400 et au-dessus. Les quatre cinquièmes des causes venues devant la cour supérieure sont des causes dans lesquelles le montant en litige est au-dessous de \$400. Ainsi, dans les années 1889, 1890 et 1891, la moyenne des causes de \$400 et au-dessous, venues devant la cour supérieure, est comme suit:

Montréal	470
Québec	204
Ottawa	20
Joliette et Terrebonne	39
Trois-Rivières et Richelieu	56
Chicoutimi et Saguenay	4
Gaspé et Rimouski	19
Kamouraska et Montmagny	59
Beauce et Arthabaska	39
Saint-François	104
Bedford et Beauharnois	64
Saint-Hyacinthe et Iberville	53

Pour les mêmes années, la moyenne des causes au-dessus de \$400 est comme suit:

Montréal	282	Québec	63
Ottawa	13	Trois-Rivières	17
Terrebonne	7	Saguenay	1
Joliette	16	Chicoutimi	2
Richelieu	16	Gaspé	3
Saint-François	63	Rimouski	8
Beauharnois	18	Kamouraska	7
Bedford	20	Montmagny	28
Iberville	15	Beauce	9
Saint-Hyacinthe	17	Arthabaska	14

De ces statistiques il ressort deux leçons : 1<sup>o</sup> comme je l'ai déjà dit, l'ouvrage n'est pas distribué d'une manière équitable, le nombre des juges de la cour supérieure est trop grand, l'administration de la justice souffre de cet état de choses et, avec le système actuel, nous ne pouvons remédier à ces inconvénients; 2<sup>o</sup> pour les fins de l'administration de la justice dans les causes d'au-dessous de \$400, il est nécessaire de conserver le système actuel et de donner à chaque district un juge qui y résidera et qui y exercera ses fonctions judiciaires.

En certains quartiers on a dit que nous voulions centraliser l'administration de la justice, c'est-à-dire fixer les résidences des juges et les sièges des tribunaux dans certains grands centres et détruire ainsi l'économie générale de la loi de 1857. Nous n'avons pas du tout cette intention; au contraire, tout en remédiant autant que possible aux inconvénients que présente le système actuel, nous allons en conserver les principes fondamentaux. En un mot, nous ne voulons pas que le plaideur soit obligé de parcourir de longues distances pour aller chercher la justice, mais nous voulons que la justice aille, pour ainsi dire, le chercher chez lui.

Disons dès l'abord que le plan que nous proposons à la chambre ne doit pas venir en force immédiatement, de manière à bouleverser d'un seul coup toute l'économie de la loi de 1857. Il y aurait à cela un obstacle insurmontable : nous serions obligés de demander leur résignation aux titulaires actuels des charges judiciaires ou bien en faire des pensionnaires de l'État. Ainsi, que l'on ne s'effraie pas induement. Si le système que nous proposons est adopté, il ne viendra en force dans chaque district qu'au fur et à mesure que les juges actuels disparaîtront. Jusqu'à cet événement, tout reste dans l'état dans lequel les choses se trouvent aujourd'hui.

Comme on peut le voir à la première page du projet de loi, les tribunaux civils, à part les juridictions inférieures, sont divisés en trois classes : -- la cour du banc de la reine, ayant juridiction civile et criminelle, la cour supérieure et la cour de district.

Le seul changement que nous proposons à la cour du banc de la reine au civil est le suivant : il faudra, pour porter une cause en appel, que le montant en litige soit au moins de \$400. Et que l'on remarque bien que nous ne nous proposons pas de légiférer au point de vue exclusif des intérêts de la profession légale ; nous légiférons dans l'intérêt général de la province.

Or, qu'est-ce qui arrive aujourd'hui ? C'est que, dans la plupart des cas, on porte en appel des causes où le montant en litige est de moins de \$400 et où les frais dépassent de beaucoup le capital en jeu. Ainsi, il y a actuellement devant la cour du banc de la reine, en appel, une foule de causes de \$200 dans lesquelles les frais se montent à \$600 au moins.

De ce système il résulte encore que, dans le district de Montréal, il y a accumulation telle d'appels que la cour du banc de la reine ne pourrait vider le rôle quand bien même elle siègerait pendant deux années consécutives ; de sorte que les décisions de ces causes sont retardées pendant au moins deux ans.

D'après le projet de loi, le nombre des juges de la cour supérieure serait réduit à quinze, dont dix résidant à Montréal et cinq résidant à Québec. Les juges de la cour supérieure dont la juridiction ne serait plus que pour les causes de \$400 et au-dessus, quoique résidant à Québec et à Montréal, exerceraient aussi leurs fonctions dans tous les districts de la province.

Avant d'aller plus loin, je dois déclarer ici que si, par la force des circonstances, l'importance des affaires dans le district de Sherbrooke nécessitait une exception à la loi générale, nous ferions cette exception avec plaisir.

Au point de vue de la cour supérieure, la province de Québec est partagée en deux divisions : la division de Montréal, comprenant les districts actuels de Montréal, Ottawa, Terrebonne, Joliette, Richelieu, Saint-François, Beauharnois, Bedford, Iberville et Saint-Hyacinthe ; et la division de Québec, qui comprend les autres districts.

Les juges résidant à Montréal siègeront, à tour de rôle et aussi souvent que l'intérêt public l'exigera, au chef-lieu de chaque district compris dans la division de Montréal ; de même pour les districts de la division de Québec.

On a souvent parlé des inconvénients, des désavantages qu'il y avait à disséminer les juges d'un même tribunal dans différents lieux de la province. Ils ne peuvent se consulter, ils n'ont pas accès aux bibliothèques légales des grands centres, et la conséquence en est que la jurisprudence n'est pas uniforme et qu'il en résulte une diversité d'opinions désastreuse pour les plaideurs. En réunissant ainsi les juges à Montréal et à Québec, nous faisons disparaître ces inconvénients et nous ramenons l'uniformité dans l'interprétation de nos lois.

Ceci m'amène à parler immédiatement de la cour de révision, en rapport avec la cour de district.

Comme je l'ai dit il y a un instant, la cour de district aura juridiction dans toutes les causes jusqu'à \$400. Mais on pourra dire que beaucoup de causes de \$100 à \$400 sont d'une importance majeure pour ceux qui les portent devant les tribunaux et que, dans bien des cas, elles représentent la fortune entière des plaideurs ; que, par conséquent, s'il est important d'avoir pour les causes de \$400 et au-dessus une jurisprudence uniforme, il l'est aussi pour les causes de moins de \$400.

C'est pour cette raison que le projet de loi pourvoit à un appel à la cour de révision, composée de trois juges de la cour supérieure, de tous les jugements rendus par les juges de district, dans lesquels il y a actuellement appel à la cour du banc de la reine.

Ici, la cour, composée de trois juges de la cour supérieure, n'est plus, à proprement parler, une cour de révision, mais une véritable cour d'appel présidée par des juges appartenant à un tribunal supérieur et ayant, par conséquent, une plus grande autorité.

La cour du banc de la reine, lorsqu'elle siège en appel, est composée de cinq juges. Dans le Haut-Canada, la cour d'appel est composée de quatre juges. Nous croyons que, pour des causes de \$400 et au-dessous, une cour d'appel composée de trois juges est suffisante.

Il n'y aura pas d'appel des décisions de la cour de révision siégeant en appel des décisions de la cour de district.

Nous nous proposons d'établir vingt-sept juges de district, dont six résidant à Montréal, chargés de l'administration de la justice civile et criminelle dans les limites de la juridiction des juges des sessions de la paix ; trois juges à Québec, avec les mêmes attributions, et un juge dans chaque autre district de la province, aussi avec les mêmes attributions.

De cette manière, comme on le voit, on débarrasse du coup la province des traitements des juges des ses-

sions de la paix, des magistrats de district et de leurs frais de voyages, ce qui fait, seulement pour les salaires, une diminution dans nos dépenses de \$ 26.000, à part les frais de voyage et les dépenses contingentes.

J'évalue l'économie totale sur ce chef à au moins \$ 30.000.

Un avantage dont on saisira de suite toute l'importance est celui-ci : c'est que les juges de district seront choisis plus particulièrement parmi les membres du barreau des districts ruraux; par conséquent, leurs habitudes, leurs goûts, leurs intérêts les porteront à fixer leur résidence dans leurs districts respectifs.

Un autre changement important proposé dans la loi actuelle est la division de la province, pour les fins de l'administration de la justice criminelle, en six parties.

Comme on le sait, la cour du banc de la reine, aujourd'hui, siège au criminel dans chacun des chefs-lieux des districts actuels. Il résulte de ce système un double inconvénient. D'abord, dans bien des districts, comme on s'en convaincra par les statistiques que je m'en vais donner dans un instant, le nombre des causes criminelles ne justifie pas les dépenses énormes qu'encourt la tenue des assises. Dans les districts ruraux, la dépense ordinaire pour un terme de la cour criminelle varie de \$ 500 à \$ 1.000 et souvent ces dépenses considérables sont encourues pour juger les causes les plus insignifiantes. Le criminel, espérant y gagner en obtenant du délai, refuse d'aller devant les magistrats de districts et opte pour un procès par jury. La conséquence de ce système a été que, depuis assez longtemps, quoique la loi prescrive qu'il y aura deux termes par année dans chaque district, pouvoir est donné au procureur général de décider, suivant le nombre et l'importance des causes, s'il y aura, oui ou non, un terme dans un district particulier. L'inconvénient qui résulte de ce système, c'est qu'un prisonnier accusé d'une offense peut rester sous le coup de l'accusation très longtemps, sans avoir l'opportunité de voir instruire son procès.

J'ai ici un tableau qui fera voir combien est urgente la réforme que nous nous proposons de faire par la loi actuelle.

Moyenne des actes d'accusations soumis au grand jury, de 1889 à 1891 inclusivement :

Nouveaux districts.	Anciens districts.	Moyenne A. D.	Total N. D.
Montréal	Beauharnois	4	246
	Iberville	2	
	Joliette	11	
	Montréal	194	
	Saint-Hyacinthe	2	
Québec	Terrebonne	33	60
	Beauce	5	
	Chicoutimi	3	
	Montmagny	4	
	Québec	48	
Trois-Rivières	Saguenay	0	30
	Arthabaska	13	
	Richelieu	12	
Ottawa	Trois-Rivières	5	20
	Ottawa	20	
	Pontiac	0	

Saint-François	Bedford	12	28
	Saint-François	16	
Rimouski	Gaspé	3	11
	Kamouraska	2	
	Rimouski	6	

En partageant la province en six divisions, tel qu'indiqué dans le tableau ci-haut, pour l'administration de la justice criminelle, nous atteignons deux buts : 1<sup>o</sup> nous diminuons de moitié les dépenses de l'administration de la justice criminelle, et 2<sup>o</sup> nous donnons aux accusés la chance de voir décider leur procès sans délai. Il est vrai que dans certains cas les frais d'assignation de témoins coûteront plus cher; mais cette objection disparaîtra en face des avantages gagnés.

J'ai parlé incidemment des séances des différentes cours; ce que l'on appelle les termes de la cour seront, comme dans Ontario, réglés, quant au nombre des séances, par des règles de pratique passées par les juges des différentes cours, sujettes à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, de sorte que le gouvernement sera directement responsable aux chambres du nombre des séances des tribunaux dans chaque district.

#### LA MALADE.

C'était au milieu de la nuit,  
Une longue nuit de décembre;  
Le feu, qui s'éteignait sans bruit,  
Rougissait par moments la chambre.

On distinguait des rideaux blancs,  
Mais on n'entendait pas d'haleine;  
La veilleuse aux rayons tremblants  
Languissait dans la porcelaine.

Et personne, hélas! ne savait  
Que l'enfant fût à l'agonie;  
De lassitude, à son chevet,  
Sa mère s'était endormie.

Mais, pour la voir, tout bas, pieds nus,  
Entr'ouvrant doucement la porte,  
Ses petits frères sont venus;  
Déjà la malade était morte.

Ils ont dit: " Est-ce qu'elle dort ?  
Ses yeux sont fixes; de sa bouche  
Nul murmure animé ne sort;  
Sa main fait froid quand on la touche.

Quel grand silence dans le lit!  
Pas un pli des draps ne remue,  
L'alcôve effrayante s'emplit  
D'une solitude inconnue.

Notre mère est assise là;  
Elle est tranquille, elle sommeille;  
Qu'allons-nous faire? Laissons-la,  
Que Dieu lui-même la réveille!"

Et, sans regarder derrière eux,  
Vite dans leurs lits ils rentrèrent:  
Alors, se sentant malheureux,  
Avec épouvante ils pleurèrent.



## LE DOMINION.

## LA PUISSANCE DU CANADA.

La puissance du Canada a une étendue d'environ 3.315.647 milles carrés, ou, y compris la surface des eaux, 3.456.383 milles carrés; elle a environ 3.500 milles de l'est à l'ouest et 1.400 milles du nord au sud, et est composée des provinces d'Ontario et de Québec, (originellement Haut et Bas-Canada), de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et des territoires du Nord-Ouest. (Ces derniers renferment le vaste territoire qui était autrefois sous le contrôle de la compagnie de la Baie d'Hudson). Elle comprend donc la moitié de la partie nord de l'Amérique du Nord, à l'exception du territoire d'Alaska des États-Unis à l'ouest, et du Labrador qui est sous le contrôle du gouvernement de Terre-Neuve à l'est. Elle est bornée au nord par l'océan Arctique; à l'ouest, par le territoire d'Alaska et l'océan Pacifique; au sud, par les États-Unis, et à l'est, par l'océan Pacifique.

## ORIGINE DU MOT "CANADA."

L'origine du mot "Canada" est obscure; mais la dérivation généralement acceptée aujourd'hui vient d'un mot sauvage: *Kannatha*, désignant un village ou un assemblage de huttes, et on suppose que Jacques Cartier, entendant ce mot prononcé par les sauvages par rapport à leurs établissements, se trompa sur sa signification et l'appliqua au pays tout entier.

## BEAUTÉS PHYSIQUES.

Les principales beautés du Canada sont les montagnes Rocheuses et les Laurentides, les plaines des territoires du Nord-Ouest et les grands lacs de l'intérieur.

## LES GRANDS LACS.

Ces lacs, au nombre de cinq et remarquables par leur grandeur, forment un système complet de navigation depuis la tête du lac Supérieur jusqu'à l'océan Atlantique, sur une distance de 2.384 milles. Le lac Supérieur communique au lac Huron par la rivière Sainte-Marie et le canal du Sault-Sainte-Marie. Le lac Huron se jette dans le lac Sainte-Claire par la rivière Sainte-Claire, et le lac Sainte-Claire dans le lac Érié par la rivière Détroit. Le lac Érié se jette dans le lac Ontario par la rivière Niagara, à quatorze milles de l'embouchure de laquelle se trouvent les chutes renommées de Niagara, qui ont 160 pieds de hauteur. Les deux lacs sont joints entre eux pour les besoins de la navigation par le canal Welland. Le fleuve Saint-Laurent, qui sort du lac Ontario et qui se jette dans le golfe Saint-Laurent, forme le débouché de ce système. D'autres détails sont donnés plus loin.

Les autres principaux lacs dans la province d'Ontario sont: le lac des Bois (1.500 milles carrés), les lacs Nipigon, Nipissing et Simcoe, et les lacs du Muskoka: Muskoka, Rosseau, Joseph et le lac de Bays. Dans la province de Québec: le lac Témiscamingue, qui se trouve sur la frontière des provinces d'Ontario et de Québec, le lac Saint-Jean, le Grand-Lac et le lac Mistassini; et dans les Territoires et le Manitoba se trouvent le lac du Grand-Ours (11.200 milles carrés), le grand lac des Esclaves (10.100 milles carrés), Athabaska (4.400 milles carrés); Winnipeg, qui a 260 milles de longueur, 65 milles de largeur, 650 pieds au-dessus du niveau de la mer et une superficie de 9.400 milles carrés; Winni-

pegosis, qui a 130 milles de long, 27 de large, 700 pieds au-dessus du niveau de la mer et une superficie de 2.030 milles carrés, et, enfin, le lac Manitoba, qui a 122 milles de longueur, 24 milles de largeur, une élévation de 670 pieds au-dessus de la mer et une surface de 1.900 milles carrés.

## MONTAGNES.

Les principales montagnes sont les montagnes Rocheuses, à l'ouest; elles s'étendent de l'océan Arctique jusqu'aux États-Unis et contiennent les sommets les plus élevés de la puissance, parmi lesquels les principaux sont: le mont Hooker, 16.760 pieds; le mont Brown, 16.000 pieds, et le mont Murchison, 15.700 pieds, tandis que plusieurs autres atteignent presque la même hauteur. Le chemin de fer du "Pacifique Canadien" traverse cette chaîne par le *Kicking-Horse pass* à une altitude de 5.300 pieds au-dessus du niveau de la mer. À l'ouest des montagnes Rocheuses et entre celles-ci et l'océan Pacifique se trouvent les montagnes des Cascades, qui suivent la côte à partir de la rivière Fraser jusqu'au territoire d'Alaska et ont, en certains endroits, jusqu'à 10.000 pieds de hauteur. Les autres chaînes de quelque importance sont: les Laurentides, qui s'étendent du Labrador au nord du Saint-Laurent et ont au-delà de 2.000 milles de longueur; les monts Notre-Dame, dans la province de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent; les montagnes du Sud et du Nord et les montagnes Cobequid, dans la Nouvelle-Écosse.

## RIVIÈRES.

Les principales rivières sont, dans les Territoires et le Manitoba: la rivière Mackenzie, qui a au-dessus de 2.400 milles de longueur, et les rivières Copper-Mine et Great-Fish, qui se jettent dans l'océan Arctique; les rivières Saskatchewan, Assiniboine et Rouge, qui se jettent dans le lac Winnipeg; et les rivières Churchill, Severn et Albany, qui sont tributaires de la baie d'Hudson. La principale rivière des provinces d'Ontario et de Québec est le fleuve Saint-Laurent, avec ses affluents: l'Ot-tawa, le Saint-Maurice, le Richelieu et le Saguenay. Dans le Nouveau-Brunswick se trouvent les rivières Saint-Jean, Restigouche et Miramichi; et, dans la Colombie Anglaise, la rivière Fraser, qui se jette dans le golfe de Georgie, la rivière de la Paix, qui prend sa source dans cette province et se jette dans le Mackenzie, et la rivière de Colombie, ayant au-dessus de 1.200 milles de longueur et qui se jette dans l'océan Pacifique en traversant les États-Unis.

## GOLFES ET BAIES.

Les côtes du Canada sont très découpées et présentent plusieurs grands golfes, baies et anses, en outre d'un nombre considérable de plus petits; les principaux sont: à l'est, le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy et la baie des Chaleurs; au nord, la baie d'Hudson, qui est réellement une vaste mer intérieure ayant 1.000 milles de longueur, 600 milles de largeur avec une superficie de 350.000 milles carrés, la baie de Baffin, le golfe de Boothia et les détroits de Melville et de Lancaster, et à l'ouest le détroit de Juan de Fuca, le golfe de Georgie et le détroit de la reine Charlotte.

## ILES.

Les plus grandes îles sont: à l'ouest, l'île de Vancouver, dans laquelle est située Victoria, capitale de la Colombie Anglaise, et l'île de la reine Charlotte, (la première a 300 milles de longueur et une superficie de 20.000 milles carrés); et, à l'est, l'île du Prince-Édouard, for-

mant la province de ce nom; celle du Cap-Breton, faisant partie de la province de la Nouvelle-Ecosse et qui est séparée du continent par le détroit de Canso, et l'île d'Anticosti, dans le golfe Saint-Laurent, sur les côtes desquelles le gouvernement de la puissance possède des phares importants. Une grande quantité d'îles dont les limites ne sont pas bien définies se trouvent sur la côte septentrionale du Canada; elles sont connues généralement sous le nom d'archipel Arctique.

## CONFIGURATION PHYSIQUE DU CANADA EST.

La superficie du Canada est si grande que sa configuration physique, son sol et son climat varient beaucoup. Toute la partie est du Canada, depuis l'océan Atlantique jusqu'aux limites nord-ouest d'Ontario, était autrefois une vaste forêt et est encore très boisée. Le bois de construction dans ses différentes formes est une des principales industries d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. On calcule qu'en dépit des empiètements faits annuellement, la richesse des forêts des parties nord des provinces d'Ontario et de Québec est suffisante pour suppléer à la demande nombre d'années encore. Le sol est très fertile et, à mesure qu'on le défriche, on s'aperçoit qu'il est très propre à l'agriculture.

## CONFIGURATION PHYSIQUE DU NORD DU CANADA.

Entre la limite nord de la province d'Ontario et les montagnes Rocheuses se trouvent la province du Manitoba et la partie sud des territoires du Nord-Ouest. Cette grande étendue de terrain est divisée en trois steppes distincts, ou plateaux, comme ils sont généralement appelés. Les lignes de cette division s'étendent généralement du nord-ouest au sud-ouest. Le premier de ces plateaux est connu sous le nom de plateau de la vallée de la rivière Rouge et du lac Winnipeg. Sa largeur est d'environ 52 milles à la ligne de division, et la hauteur moyenne, d'environ 800 pieds au-dessus de la mer et de 1.000 pieds à la ligne de division. Ce premier plateau est entièrement situé dans la province du Manitoba et on estime qu'il renferme 7.000 milles carrés de terre plus propre à la culture du blé qu'en aucune autre partie du continent ou même du globe. L'altitude moyenne du second plateau est de 1.600 pieds, la largeur, d'environ 250 milles à la ligne de division, et la superficie, d'environ 105.000 milles carrés. C'est dans cette région que se trouve cette riche, onduleuse étendue de terrain ressemblant à un parc. Cette section est particulièrement favorable à la colonisation et comprend les districts d'Assiniboine et de Qu'Appelle. Le troisième plateau commence au 104<sup>me</sup> méridien, où il a une élévation d'environ 2.000 pieds, et s'étend 465 milles vers l'ouest, jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, où il a une altitude d'environ 4.200 pieds, soit une hauteur moyenne de 3.000 pieds au-dessus de la mer. Généralement parlant, les deux premiers sont les plus propres à l'agriculture, et le troisième, aux pâturages. Les deux premiers se colonisent rapidement. De nombreuses et prospères *rancheries* et des *homesteads* ont été établis sur le troisième plateau.

## LE BASSIN DE LA RIVIÈRE MACKENZIE.

La partie nord du centre de la puissance qui s'étend des montagnes Rocheuses à la baie d'Hudson est fortement boisée. La plus grande partie de cette étendue a généralement été considérée comme étant impropre à la

culture et ne pouvant être utile qu'aux animaux à fourrure; mais, pendant la session du parlement de 1888, un comité du sénat s'enquit de la fertilité de ces régions. Le résultat de cette enquête détruisit les idées qui avaient prévalu jusqu'alors. L'étendue sur laquelle on prit des informations comprend 1.260.000 milles carrés. On trouva que, sur ce nombre, 860.000 milles carrés pouvaient être mis en culture et environ 400.000 milles carrés ne pouvaient rien rapporter; 656.000 milles carrés étaient propres à la culture de la pomme de terre, 407.000 milles à celle du blé. Il y a une route navigable d'environ 2.750 milles de longueur, dont 1.390 milles sont navigables par des vaisseaux d'un petit tirant d'eau, et 1.366 milles par des vaisseaux d'un fort tirant d'eau. Il y a des dépôts aurifères considérables, ainsi que de l'argent, du fer, de la graphite, de l'ocre, de l'argile à poterie et à brique, du mica, du gypse, de la pierre à chaux et du grès siliceux. "La superficie renfermant du pétrole est si considérable qu'on croit qu'avec le temps elle suppléera aux besoins de la plus grande partie de ce continent." Les fourrures sont, pour le présent, le principal produit commercial de cette région, qui possède la dernière réserve de fourrures du monde de quelque valeur; et, de crainte que les races des animaux dont les fourrures deviennent de mode ne s'éteignent complètement, le comité conseilla au gouvernement de louer quelques districts et de limiter la capture de certains animaux. Les lacs et les rivières abondent en poissons blancs et en truites des lacs. Le comité fit remarquer que les excellentes pêcheries à la baleine de la côte nord du Canada sont rapidement détruites par les baleiniers étrangers et conseilla au gouvernement d'adopter certaines mesures pour leur protection. Le climat de cette région ressemble en certains endroits à celui de la partie ouest d'Ontario.

## COMMERCE DE FOURRURES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Les chiffres suivants, indiquant la quantité de fourrures reçues à l'entrepôt de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Montréal, durant les trois dernières années, donneront une idée de l'étendue et de l'importance du commerce de fourrures.

Le gérant de la compagnie, à Montréal, a eu l'obligeance de nous fournir ces chiffres:

Espèces de fourrures.	Nombre de peaux.			
	1887.	1888.	1889.	1890.
Ours.....	1,399	1,528	2,037	1,900
Castors.....	22,848	22,174	18,787	20,000
Pékans.....	1,197	1,120	1,377	1,500
Hermine.....	.....	.....	.....	1,000
Renards.....	669	756	1,150	1,900
Loup-cerviers.....	2,655	3,830	4,107	4,400
Martres.....	19,264	18,986	16,708	17,000
Visons.....	10,002	7,757	6,420	7,000
Rats musqués.....	81,103	74,572	55,285	72,000
Loutres.....	2,768	2,550	3,010	3,000
Putois.....	228	420	478	600
Gloutons.....	24	21	27	30
Loups.....	.....	.....	.....	16
Total.....	142,157	133,714	109,386	130,346

Quoiqu'il y ait eu une augmentation dans le nombre de peaux en 1890, comparé avec 1889, on verra qu'il y

a eu une diminution constante de 1887 à 1889, et il semble évident que les moyens suggérés par le comité du sénat, s'ils sont praticables, devraient être employés si l'extinction graduelle des animaux à fourrure doit être empêchée.

#### CONFIGURATION PHYSIQUE DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

La Colombie Anglaise comprend la région montagneuse qui s'étend du Pacifique au versant ouest de la grande plaine ou prairie située à l'est des montagnes Rocheuses. La surface est montagneuse et accidentée, étant composée de courtes chaînes de montagnes, de groupes détachés, de plateaux élevés, et de plusieurs vallées de grandeur différente. Un approvisionnement apparemment inépuisable de bois de construction, de poisson, de minéraux de valeur inconnue est la principale source naturelle de sa richesse. Le climat est beau et extrêmement favorable à une croissance rapide et l'agriculture fait de grands progrès.

#### CLIMAT.

On se fait probablement une plus fausse idée du climat du Canada que de celui d'aucun autre pays. Nombre de personnes, en Europe et ailleurs, croient que l'hiver est perpétuel et que le sol est ordinairement couvert de neige. Le climat est sec, sain, fortifiant et possède des températures très différentes, à cause de la grande étendue du pays, qui comprend au-dessus de 20° de latitude, c'est-à-dire de la latitude de Constantinople à celle du pôle nord. L'aridité extrême de l'atmosphère fait cependant que le froid et la chaleur se font généralement moins sentir qu'on ne serait disposé à le croire en lisant les indications du thermomètre. Le climat des provinces maritimes ressemble quelque peu à celui des îles britanniques; dans les provinces d'Ontario, de Québec et du Manitoba, les étés sont chauds et les hivers froids; mais ce froid est plaisant et fortifiant, et la neige qui couvre généralement la terre durant l'hiver est profitable aussi bien au cultivateur qu'au commerçant de bois et au marchand. Dans les territoires du Nord-Ouest, les animaux peuvent paître pendant tous les mois d'hiver. Sur le versant du Pacifique, à l'ouest des montagnes Rocheuses, le climat est plus tempéré que dans aucune autre partie de la puissance.

#### LONGUEUR MOYENNE DES SAISONS.

Le fait est qu'au lieu de l'hiver perpétuel dont on a tant parlé, la durée moyenne de l'hiver est de quatre mois et demi, et, quoique le printemps commence deux ou trois semaines plus tard qu'en Angleterre, les conditions nécessaires à une croissance rapide — la chaleur du soleil et la pluie — sont si favorables que les récoltes des deux pays sont également avancées au milieu de juillet; et comme, depuis quelques années, le pays est mieux connu, on commence à comprendre que, quoique les hivers soient parfois sévères, le climat est salubre et agréable, tandis que la température de l'été n'est pas surpassée dans les parties de l'Europe les plus favorisées de la nature. Ceux qui ont l'expérience des deux climats admettent que celui du Canada est supérieur à celui de l'Angleterre. C'est un fait bien reconnu qu'un hiver froid, sec et neigeux est plus sain et plus favorable aux affaires de toutes sortes, et qu'un hiver doux est plus malsain et défavorable au commerce.

#### PIERRE DUPONT.

Béranger ne chante plus. Il laisse la carrière libre, et voici qu'un nouveau poète, jeune et plein de verve, aspire à son héritage. En France, patrie de la chanson, deux ou trois refrains illustrent un homme et le mènent le plus gaïement du monde à l'immortalité.

Pierre Dupont va donc entrer dans notre galerie, et par droit de conquête et par droit de talent.

C'est une de ces renommées fraîchement écloses que le public demande à étudier avec nous. Il y a dans sa manière une originalité saisissante, quelque chose d'étrange et de fantasque uni à une simplicité rare, à un naturel parfait. Comme peintre de genre, il pêche quelquefois par la pureté du dessin; mais ses couleurs sont toujours vraies, quand il ne s'écarte pas des limites de sa perspective.

Du reste, nous n'en sommes pas encore à l'appréciation de ses œuvres. La notice biographique doit précéder la critique littéraire.

Pierre Dupont est né le 23 avril 1821, à Lyon, sur le quai du Rhône.

Le premier reflet qui vint illuminer ses yeux fut le reflet rougeâtre d'une forge. Sa mère le berça au bruit du marteau sur l'enclume.

Forgerons de père en fils, les aïeux de celui dont nous écrivons l'histoire ne se doutaient pas qu'un de leurs descendants quitterait le noir tablier de cuir et les tenailles rugueuses pour ne limer que le vers, ne marteler que l'hémistiche et ne forger que la rime.

Dès son âge le plus tendre, Dupont reçut une secousse terrible.

Jouant avec un autre petit garçon, il le renversa par mégarde du haut d'un marche-pied. La tête de son camarade alla frapper contre l'angle d'un mur.

Le malheureux enfant expira sur le coup.

Pierre fut saisi d'une telle épouvante, qu'il tomba tout aussitôt dans le délire et resta deux semaines entières entre la vie et la mort.

A peine s'il avait trente-deux mois lors de ce fatal événement. Son enfance fut couverte d'un voile funèbre et son caractère prit une teinte de mélancolie que toujours il a conservée par la suite et dont ses œuvres mêmes portent le cachet.

Sa mère, pieuse et digne femme, lui apprit à lire dans les livres saints.

Elle commençait à former ce jeune cœur aux impressions les plus naïves et les plus pures de la foi chrétienne, quand tout à coup on la vit périr elle-même, victime d'une catastrophe effrayante.

Marchant, un soir, dans l'obscurité, elle tomba au fond d'une cave, restée ouverte, et ne survécut pas à cette chute.

Un vieux prêtre, curé d'un village à deux lieues de Lyon, recueillit l'orphelin et se chargea de son éducation jusqu'au jour où il serait en âge d'entrer au séminaire.

Il lui enseigna les premiers éléments de la langue latine.

Dupont servait la messe, déclinaient *rosa*, *la rose*, jusqu'à midi, et courait, le reste du temps, dans les prés et sous les bois.

Lorsqu'il eut atteint sa neuvième année, on le reçut au collège ecclésiastique de Largentières, où il resta jusqu'en 1837, venant chaque année passer les vacances chez le vieux prêtre dont la protection bienveillante le suivait toujours.

Un peu gâté au presbytère, Dupont se révolta d'abord contre la discipline et l'étude.

Pendant le rigoureux hiver de 1829, son professeur l'exilait, pour le punir, près de la fenêtre la plus éloignée du poêle, tout au bout d'une salle destinée aux expériences de physique. On le condamnait à rester là jusqu'à ce qu'il eût appris par cœur une fable de La Fontaine.

Les grands élèves, le voyant grelotter et souffler dans ses doigts, se moquaient de lui.

Dupont trouva le procédé malhonnête.

Au lieu d'étudier sa fable, il se mit à en composer une, qu'il intitula pompeusement: *Les Physiciens, le Rat et la Machine pneumatique*. Il jouait le rôle du rat, plaçait en scène à côté de lui les élèves railleurs et les ridiculisait de son mieux.

L'attaque était aussi courageuse que plaisante.

Les physiciens, battus, prirent le petit fabuliste en amitié. Ils obtinrent qu'on le rapprochât du poêle et l'un d'entre eux, qui avait quelques prétentions à l'esprit, affirma que Dupont travaillerait dès lors avec beaucoup plus de chaleur.

Élevé par une mère dévote et par un prêtre, admis dans un séminaire où l'on achevait de lui inculquer les principes chrétiens, le fils du forgeron, par la plus étrange de toutes les fantaisies qui aient jamais pu traverser une imagination d'enfant, s'avisa, un beau jour, d'embrasser le paganisme.

Une *Histoire des douze grands dieux*, enrichie de gravures en taille-douce, était tombée, nous ne savons trop comment, entre les mains de notre élève de septième.

Dupont regarda Jupiter, et Jupiter lui parut magnifique, avec sa barbe solennelle, son aigle et sa foudre.

Neptune, armé de son trident, Minerve, coiffée de son casque, Apollon, monté sur son char de lumière, Vulcain lui-même, le dieu boiteux et basané, qui lui rappelait l'enclume paternelle, tous ces héros de l'Olympe le séduisirent par leur bonne mine et, quand il aperçut Vénus, la gracieuse reine de Cythère, il déclara qu'elle aurait à l'avenir toutes ses adorations.

La chose, comme on le voit, devenait fort grave.

Agé tout au plus de dix ans, cet autre Julien l'Apostat relevait les idoles.

Il vanta sa doctrine à cinq ou six élèves de sa classe.

Trouvant, comme lui, Vénus charmante, ceux-ci lui vinrent en aide pour construire, au fond du jardin du séminaire, un autel à la blonde déesse.

Jugez de l'esclandre, quand Dupont fut surpris avec ses camarades en flagrant délit de culte païen !

Le supérieur appela nos jeunes idolâtres au confessionnal. Ils comprirent l'abomination de leur conduite, se frappèrent la poitrine, pleurèrent le péché qu'ils avaient commis et brûlèrent l'*Histoire des douze grands dieux*, cause de tout ce scandale.

Revenu à la foi chrétienne, Dupont fut saisi d'une peur terrible de l'enfer.

Ne sachant comment expier sa faute et voulant à tout prix obtenir le pardon céleste, il se condamna aux plus rudes mortifications. La nuit, il dormait sur les planches d'une vieille malle, qu'il avait déclouées tout exprès pour lui servir de matelas, et, le jour, à l'heure des récréations, il mettait des cailloux dans ses souliers pour jouer aux barres.

Il s'informa où il pourrait se procurer un cilice.

Mais son confesseur jugea convenable de réprimer cet excès de pénitence. Il lui démontra que le moyen le plus efficace de racheter ses torts et d'oublier le culte de Vénus était de se livrer à l'étude avec assiduité.

Dupont se le tint pour dit.

Ses maîtres n'eurent plus à lui adresser le moindre reproche. Tous les ans il remporta les prix de sa classe, et plusieurs fois il fut couronné au grand concours des trois séminaires réunis du diocèse.

Le curé, son protecteur, le destinait à l'état ecclésiastique.

Mais le jeune homme entrevoyait d'autres horizons. S'il ne dressait plus d'autels à la blonde Cypris, il avait conservé de ses vieilles tendresses mythologiques un goût très prononcé pour les muses. Comme ses professeurs ne lui en faisaient pas un crime et lui donnaient, au contraire, des leçons de poésie, Dupont s'abandonna sans scrupule au souffle qui lui arrivait du Parnasse.

Or le poète est naturellement rêveur, et le rêve conduit quelquefois plus loin qu'on ne pense.

Il entraîna notre héros hors du séminaire, au grand désespoir du vieux prêtre, qui l'avait élevé pour la gloire de l'Église et non pour la gloire des lettres.

— Malheureux ! lui dit-il, mais tu cours à la damnation !

— Pourquoi ? demanda le jeune homme. Avant mon départ, j'ai consulté le grand-vicaire et je lui ai franchement exposé mes craintes. Il m'a répondu : " Va, mon garçon, marie-toi."

— Te marier à seize ans ! dit le vieillard scandalisé. Miséricorde ! Dans quel siècle vivons-nous !

— Oh ! j'attendrai bien un an ou deux, fit Dupont. Cela ne presse pas.

— Ainsi, je dois renoncer à te voir prêtre ?

— Oui.

— Eh bien ! tu seras canut !

— Par exemple !

— Tu seras canut, te dis-je ! et tu vas me suivre à la ville sans plus de retard.

Il fallut obéir.

C'était cruel pour le pauvre jeune homme, qui avait obtenu de brillants succès dans ses classes et qui se croyait destiné à tout autre chose qu'à tisser la soie entre les quatre murs d'un de ces misérables greniers où s'entassent, à Lyon, les populations laborieuses.

Le curé passa marché avec un maître de fabrique, lequel engagea notre séminariste fugitif, en qualité d'apprenti canut, pour cinq ans.

Dupont resta cinq jours à l'atelier, et prit la fuite.

— Croyez-vous, mon oncle, dit-il, revenant tout essoufflé au village, qu'il soit agréable de n'avoir pour nourriture que du pain bis et des haricots rouges ?

— Non, mais rentre au séminaire !

— Étiez-vous convenu qu'on me ferait monter des seaux, du matin au soir, jusqu'au sixième étage ?

— Rentre au séminaire !

— Vous ne souffrirez pas, j'imagine, que les autres canuts me traitent comme un domestique ?

— Rentre au séminaire ! Rentre au séminaire !

— Vous y tenez donc beaucoup, mon oncle ?

— J'y tiens pour ton salut, pour ton bonheur, pour ton avenir.

— Écoutez, fit Dupont, prenons un arbitre.

— Quel arbitre ?

— Mme la comtesse D...

— Je le veux bien ! s'écria le vieillard avec joie.

C'était une vieille châtelaine du voisinage, dont il dirigeait la conscience. Il pensait en être sûr comme de lui-même, ne sachant pas que le malin séminariste venait de passer chez elle et de la mettre dans ses intérêts.

— Justement, fit Dupont, j'entends son carrosse.

En effet, la châtelaine parut.

On la pria de trancher la question. Le curé plaïda pour le séminaire, le jeune homme plaïda contre et dit à celle qui devait juger le différend :

— Voyons, décidez, madame la comtesse.

— Je décide, répondit-elle, que ton oncle va te donner cent écus et la clef des champs.

— Mais, voulut objecter le vieux prêtre...

— Ah ! silence, curé, silence ! Il n'y a point d'appel. Cent écus vite, et la bride sur le cou ! Pierre a de l'énergie, du cœur, des principes religieux et du talent : qu'il se fasse un sort, l'avenir est devant lui.

— Hélas ! soupira le pauvre curé.

Il ouvrit son armoire, tira quinze louis d'une bourse de cuir et les donna au jeune homme en disant :

— Que Dieu te conduise et te ramène !

Voilà donc notre héros en liberté. Trois jours après, il entra chez un notaire de Lyon.

Mais il n'y demeura pas longtemps.

Les clercs en compagnie desquels il se trouva l'effrayèrent par leurs discours profanes et par le dérèglement de leurs mœurs. Il restait à Dupont beaucoup de candeur, avec une crainte salutaire du feu éternel ; sa résolution fut bientôt prise.

Il quitta sa place pour en chercher une autre et fut admis presque aussitôt dans une maison de banque.

Cette maison, comme l'a dit M. Charles Baudelaire dans une notice que nous avons sous les yeux, n'était pas un *grand étouffoir aux hideux cartons verts pleins de crimes inconnus* : c'était une demeure patriarcale où la religion de la probité se perpétuait traditionnellement de père en fils. Dupont n'y trouva pas la *régularité cruelle, implacable, d'une maison de commerce*, mais bien l'ordre dans les affaires et l'exécution fidèle des contrats. Il n'y fut point en butte à une *odieuse tyrannie* : on le traitait, au contraire, avec la plus parfaite bienveillance, avec toutes sortes d'égards. Il y reçut la première teinture du monde, les premiers éléments de la vie sociale : on le regardait comme l'enfant de la maison. Sur les *grandes feuilles de papier à lignes rouges* destinées aux chiffres, il arriva plus d'une fois à Dupont d'écrire des vers, que le terrible banquier lisait, en souriant, par-dessus l'épaule de son commis.

Nous conseillons à M. Charles Baudelaire de chercher partout ailleurs l'origine de la haine de Pierre Dupont pour le despotisme. S'il lui fallait absolument une explication aux *Chants de liberté* du poète, celle qu'il a trouvée là n'est pas heureuse.

Il est vrai que notre héros a porté des chaînes à cette époque, mais il les portait avec délices.

Pour la première fois le sourire d'une femme éclairait sa vie.

Il aime, folie extrême,

Enfant de rien,

La fille même

Du baron chrétien.

A sa fenêtre il l'a surprise

Se regardant à son miroir ;

Il erre du parc à l'église,

Dans les taillis, pour l'entrevoir ;

Elle est grande, leste et mignonne.

De la chevelure au soulier

On voit qu'elle est une baronne,

Et lui n'est rien qu'un écolier.

Le discret poète emprunte vainement ici le voile du moyen-âge : il ne réussit pas à nous cacher ses amours.

A l'âge de dix-huit ans, et comme il était encore chez le banquier féroce dont parle M. Charles Baudelaire,

Pierre Dupont devint amoureux d'une dame de très-haut parage, qui fut pour lui, disons-le sans crainte, la Laure de Pétrarque et la Béatrix du Dante.

Cet amour fut trop chaste et trop candide pour que celle dont nous parlons rougisse de l'avoir fait naître.

Quand deux beaux yeux ont échauffé le génie d'un poète, ils rayonnent d'orgueil et de bonheur et ne se baissent jamais devant une fausse honte.

Chaque matin, Dupont se levait avant le soleil.

Il allait chez les jardiniers du faubourg cueillir lui-même des fleurs, qu'il rapportait tout humides des larmes de l'aurore et qu'il déposait avec une pièce de vers sur la fenêtre de la bien-aimée.

Puis il se retirait à quelque distance pour guetter le réveil.

Bientôt la fenêtre s'entr'ouvrait ; une petite main fine et blanche s'avancait timidement, prenait les fleurs, disparaissait avec l'offrande matinale ; et, le lendemain, c'étaient une autre pièce de vers et un autre bouquet.

Ce doux manège dura six mois.

La grande dame chantait comme une sirène et s'accompagnait merveilleusement : Dupont se mit à chanter pour lui faire écho.

Rentré dans sa modeste chambre, il reprenait une à une les mélodies savantes qu'il venait d'entendre ; il les reproduisait fidèlement, sans connaître une note, sans avoir la moindre idée de la méthode musicale, avec la seule inspiration de son cœur.

La grande dame était aristocrate et fort attachée aux Bourbons en exil : Dupont devint, par contre-coup, chaud légitimiste.

Quand M. de Dreux-Brézé protesta solennellement, à la chambre des pairs, en 1838, au nom du comte de Chambord, notre poète amoureux, sachant que sa belle était abonnée à tous les journaux de couleur blanche, envoya, pour adhérer à la protestation, une longue tirade poétique, facile à trouver et à lire, si l'on veut bien feuilleter comme nous la collection de la *Gazette de France*.

Une autre pièce de vers légitimiste fut adressée, peu de temps après, par Pierre Dupont au même journal, à l'occasion du baptême du comte de Paris.

Et vous poussez des clameurs quand nous refusons de prendre au sérieux l'opinion des hommes ?

Allons donc !

Passez du blanc au rouge et du rouge au bleu, changez de bannière comme de chemise, écrivez pour, écrivez contre ; mais n'essayez pas de nous regarder sans rire. Arlequin danse et dansera toujours.

Une femme tient le fil, vous êtes au bout.

Dancez, messieurs, dancez ! Pour le plus grand nombre de ceux qui me lisent, comme pour notre poète, la politique n'est qu'une affaire d'amour et de chansons :

Écrire des vers tous les matins à celle qu'on aime, voilà, sans contredit, un moyen sûr de chausser l'éperon poétique et de mettre Pégase au galop.

Une circonstance inattendue vint augmenter encore l'enthousiasme de Pierre Dupont pour la rime.

Rachel donnait des représentations à Lyon. La sublime actrice débutait dans les *Horaces*, et le commis banquier s'aperçut que les vers de Corneille étaient fort beaux.

Il fit part de cette découverte à Mlle Rachel, dans une longue épître qu'il lui adressa.

Quelques jours après, la municipalité lyonnaise ayant décerné une couronne d'or à la tragédienne, celle-ci invita Pierre Dupont à souper en compagnie des premiers magistrats de la ville. Elle parla très-éloquem-

ment de Corneille au dessert et acheva de convaincre son jeune convive du mérite réel de l'auteur du *Cid*.

— Je serai décidément poète ! Il n'y a rien au-dessus du poète ! s'écria Pierre Dupont.

Ses amours ne battaient alors que d'une aile.

On ne voyait plus ni bouquet à la fenêtre, ni jolie main pour le prendre. Des indiscrets, comme cela n'arrive que trop souvent, se jetaient au travers de cette intrigue. On jasait, la médisance allait le diable et l'amoureux perdait la tête.

Les bûcherons de la vallée  
Montrent au doigt le jeune fou ;  
Sa chevelure, échevelée  
A tous les vents, bat sur son cou.

Dupont sollicite un congé de quinze jours, son banquier le lui accorde.

Le jeune homme adresse un mystérieux et suprême adieu à la chère fenêtre qui lui a donné tant de joies. Son âme saigne, il pleure toutes ses larmes ; bien certainement il en mourra. "N'importe, se dit-il, mourons, mais qu'elle ne soit plus compromise !"

Et voilà notre poète en fuite. Lyon ne devait plus le revoir.

On conviendra que ceci est de l'héroïsme pur et simple.

Où allait-il ? Quel vent enflait sa voile ?

Toutes réflexions faites, il songea que la mort ne remédiait à rien.

Je veux qu'on parle de moi, pensait Dupont ; je veux que mon nom lui revienne, sonné par toutes les trompettes de la gloire. Vive Paris ! C'est le grand berceau des arts, la source de l'inspiration, le foyer de l'enthousiasme. A Paris on devient illustre, je vais à Paris !

Il avait commencé déjà son poème des *Deux Anges*.

Quelques mois lui suffiront pour compléter son œuvre. Un éditeur la lui achètera nécessairement au poids de l'or. Fortune et renommée l'attendent.

Hélas ! Hélas ! Que de tristes réveils suivent ce beau rêve que nous avons fait tous !

Installé à Paris, Dupont chercha vainement à obtenir des journaux l'insertion de quelques-unes de ses bluettes amoureuses. Abordait-il un rédacteur en chef, celui-ci le recevait avec un superbe dédain, ne lisait même pas ses vers, ou lui répondait : "J'ai mes poètes !" Absolument comme d'autres disent : "J'ai mes pauvres !"

S'il frappait à la porte des éditeurs, c'était pis encore.

— Avez-vous déjà publié quelques volumes ? lui demandait-on.

— Pas un seul.

— C'est fâcheux. Faites-vous connaître, nous verrons à traiter ensuite.

— Mais, si l'on ne commence pas à me publier au moins un ouvrage, comment voulez-vous que je me fasse connaître ?

— Oh ! quant à cela, rien de plus facile : on imprime cet ouvrage à ses frais.

— Je ne suis pas riche, balbutia Dupont.

— Vous n'êtes pas riche... Alors pourquoi diable écrivez-vous ?

L'argument écrasa notre malheureux poète. Sa bourse était à sec depuis longtemps ; il voyait en perspective la misère et la faim. Dans une pareille extrémité, quoi qu'on dise, la rimé vient mal. On a prétendu que le génie devait être affamé, chaque jour on le répète ; mais, à coup sûr, ce sont les libraires qui font courir ce bruit-là.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

(A suivre.)

## ICI-BAS.

Ici-bas tous les lilas meurent,  
Tous les chants des oiseaux sont courts ;  
Je rêve aux étés qui demeurent  
Toujours...

Ici-bas les lèvres effleurent  
Sans rien laisser de leur velours ;  
Je rêve aux baisers qui demeurent  
Toujours...

Ici-bas tous les hommes pleurent  
Leurs amitiés ou leurs amours ;  
Je rêve aux couples qui demeurent  
Toujours...

SULLY PRUDHOMME.

## CHRONIQUE QUÉBÉCQUOISE.

5 mars.

Oh ! Je vous en supplie, ne nous réveillez pas encore ; laissez-nous rêver longtemps des harmonies inspirées que nous entendions l'autre soir. Nous en avons les oreilles, l'esprit et même l'âme remplis. Qu'il était beau, ce concert de Wolff et Hollman !

Dès le début, le *Concert romantique de Godard*, exécuté par Wolff, nous transportait dans les régions de l'idéal. Les murs de la salle s'éloignaient... s'éloignaient, puis disparaissaient ; les lumières se voilaient en enveloppant tout d'une clarté vague ; la scène n'existait plus, l'artiste lui-même s'évanouissait ; l'on ne voyait plus qu'un archet qui semblait immense, qui avait des ailes et qui nous emportait avec lui. Nous allions ainsi, dominant la foule et planant dans les nuages. Puis on fermait les yeux ; des harmonies mystérieuses emplissaient l'air et nous grisaient. Qu'il faisait bon de vivre ! Et qu'elle était douce, l'heure qui s'envolait !

Nous étions rendus aux célestes portiques lorsque s'éleva tout doucement, comme une fumée d'encens, le chant de l'*Ave Maria* de Mascagni. Les lourdes portes du paradis s'ébranlèrent pour laisser passer l'hymne pieux. Aux premiers accords, on croyait entendre des légions d'anges psalmodiant une prière. L'inspiration grandissait ; c'était maintenant un char solennel de patriarches et de saints saluant Marie. Puis, dans l'*Ora pro nobis* si pur et si doux, on avait des visions de vierges à longues robes blanches, silencieuses et recueillies. Les derniers sons étaient profonds comme le bleu du ciel et, à certains moments, légers comme les nuages qui nous les voilent quelquefois. L'*Amen* s'éteignait dans un soupir qui se prolonge, et nous retombions sur terre aux premiers accords d'une valse de Hollman.

Les valses de Hollman ne sont pas celles de tout le monde. Il danse pendant deux ou trois mesures, et c'est d'une cadence entraînante ; mais bientôt il s'oublie et s'égaré dans des fantaisies rêveuses ; il va on ne sait où, il est agité, nerveux, il pleure, il rit, il s'attarde, il se précipite ; soudain, il revient à la valse dont nous nous croyions bien loin : il poursuit le thème commencé, et pendant quelques minutes nous dansons fort régulièrement. Puis, nouveau départ pour les contrées de l'extase, et enfin il termine par une harmonie d'un rythme affolé.

Wolff et Hollman, chacun dans son genre, ne se comparent guère à beaucoup d'autres artistes. Ils sont supérieurs à la plupart, mais surtout essentiellement ori-

ginaux. Parfois ils sont étrangement fantaisistes, mais toujours ils demeurent grands et corrects.

Ces messieurs ont été, paraît-il, très sensibles à leur succès à Québec. Est-ce parce qu'ils ne croyaient guère trouver dans une petite ville le goût de l'art aussi développé? Ou bien est-ce parce qu'ils ont reconnu de suite dans cette foule un auditoire réellement appréciateur? Les deux hypothèses sont vraisemblables. Le fait est que le public, l'autre soir, était d'un enthousiasme qui se trahissait par des applaudissements frénétiques. La musique romantique plaît, du reste, infiniment plus que la musique classique, à première audition.

Demain soir, nouveau dîner à Spencer Wood. Cela nous rappelle les bons moments que nous y avons passés la semaine dernière. Tout était correct dans ce dîner; et — ce qui est plus difficile dans une réunion officielle — c'était parfaitement agréable. Les menus, extrêmement soignés, et les cartes sur lesquelles étaient écrits les noms des invités imitaient le *Dresden China*. C'est actuellement le haut genre à New-York. Sur la table, à plusieurs endroits, des massifs de fleurs, d'où s'échappaient comme de longs rubans de nombreux courants légers. Ces verdure se croisaient, s'élançaient, parfumaient votre couvert, encadraient les fruits et les bonbons, couraient en serpentant jusqu'aux extrémités de la table et s'y perdaient dans quelques touffes de fleurs négligemment tombées sur le damas glacé.

Au-dessus de la table, au centre, un lustre immense, et un peu partout ailleurs, dans la salle, des candélabres plus petits, tous chargés de bougies. Pas le plus petit bec de gaz ni la moindre lumière électrique. Illumination très douce et des plus flatteuses. Les dames ont aussi sensiblement apprécié cette délicate attention que les hommes ont goûté les fines liqueurs qu'on leur a servies.

Remarqué parmi les convives deux costumes ravissants. Le premier, porté par Mme Angers: jupon droit surah paille, manches et pli Watteau de brocard lamé d'or; perles et émeraudes formant une frange et garnissant le corsage. Le second, plus simple, mais d'une suprême élégance, consistait en un *jupon-cloche* rose effacé, garni d'une double ruche dans le bas. Un morceau de soie aux milles tons, allant du bleu le plus décidé au pâle presque blanc, pour retomber dans un rose indéfini qui s'accroît dans les extrémités, formait un corsage drapé très artistique; manches chiffon rose. Cette toilette était celle de Mlle de Salaberry.

Après dîner, Mlle Casault a chanté un extrait du nouvel opéra de Massenet: *Jocelyn*. Elle avait choisi la *Prière à la vierge*, et elle l'a dite d'une manière suave.

Nous ne savons pas si nous devons parler ici de la grâce de Mme Chapleau et de la distinction du gouverneur. C'est bien banal de répéter ce que tout le monde a dit avant nous. Du reste, quand nous vous parlons des décorations des salons et de la table de Spencer Wood, nous vous disons par là-même que Mme Chapleau est une artiste et une femme élégante. Et quand nous affirmons qu'on s'amuse chez elle, vous comprenez que les brillants hôtes de ces superbes réceptions en font tous les frais.

M. l'abbé Louis Adolphe Paquet a donné, à l'université Laval, une superbe conférence sur Léon XIII: Léon XIII savant, homme de lettres, diplomate et homme d'action. M. l'abbé a démontré avec beaucoup de clarté que ce qui distingue et caractérise le grand

pape, " ce qui, parmi tant de nobles figures du pontificat romain, fait ressortir d'un éclat particulier cette imposante physionomie, c'est l'admirable équilibre de toutes ses facultés, cette unité parfaite, cette harmonie supérieure des forces vives de son âme; c'est ce double rayonnement des deux génies qui résument toute la puissance humaine: le génie de la pensée et le génie de l'action."

En écoutant le conférencier parler avec admiration de Léon XIII, nous nous rappelions nos souvenirs personnels, lorsque nous avons aperçu pour la première fois l'illustre vieillard. Il nous est apparu comme une âme faite visible! Une grande âme qui a rencontré, comme par hasard, sans chercher et sans choisir, un corps débile, et qui y est entrée en pensant: "Qu'importe?" — Beaucoup de ciel et très peu de terre! La tête soutenue par un corps si grêle qu'elle semble ne pas tenir à notre sphère et planer dans les hauteurs!

On a beaucoup discuté la politique de Léon XIII. C'est évidemment une politique de conciliation, et il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'en ce moment plusieurs gouvernements sont disposés à faire quelque chose pour lui. L'Europe civilisée lui est sympathique et désire lui créer une situation plus digne de lui et plus en harmonie avec les intérêts qu'il a mission de protéger.

Lors même que ces bonnes dispositions n'amèneraient aucun résultat pratique, ce sera la gloire de Léon XIII de les avoir produites et d'avoir ainsi prouvé au monde que, s'il ne peut vivre en harmonie avec le roi d'Italie, c'est qu'il a pour cela de bonnes raisons et qu'il n'est pas intransigeant ni impraticable.

Maintenant, nous avons une nouvelle à vous annoncer, mais une vraie, puisque la chose en question ne sera connue que dans huit jours. Avant de vous la livrer, nous tenons à vous faire apprécier ce qu'il y a de précieux à posséder une nouvelle fraîche, en ce temps où tout mouvement mondain est complètement interrompu, dans une ville où il n'y a pas de théâtre, où il y a peu de monde et beaucoup de journaux. Eh bien! nous savons qu'on organise en ce moment une ravissante opérette qui sera jouée dimanche prochain dans un salon de la rue Saint-Louis, par une jeune fille dont la voix a beaucoup d'étendue et une pureté incomparable et par un jeune vicomte français qui chante et dit d'une manière charmante.

La scène se passe à Versailles au beau temps des Trianons, entre un ancien page devenu commandant d'un régiment et une prétendue laitière qui n'est autre qu'une grande dame du palais. Le page fait la cour à la laitière; mais l'homme du monde est ravi de trouver sous le costume de la paysanne une jeune comtesse de ses cousines qu'on veut lui faire épouser.

Il y a par ci par là dans les dialogues de jolis mots peignant l'éducation et les mœurs du moment. La musique est légère, allègre et parfois tout à fait entraînante.

Ici, à Québec, c'est par le fleuve que l'hiver s'en va et que le printemps nous arrive. Les deux voyageurs se rencontrent sur le Saint-Laurent. L'hiver, à la dérive sur d'énormes glaçons jaunés, fuit comme un roi que l'on détrône, et le printemps, avec une mantille de fraîche verdure et une longue robe aux plis semés de fleurs, s'avance sur des flots déjà bleus et poussé par un souffle tiède et vivifiant. Un moment les deux puissances

se trouvent en face. La saison nouvelle, sûre de sa victoire, est généreuse ; elle caresse, en passant, d'un chaud rayon celle dont elle prend la place ; les petits oiseaux perchés dans les ramures qu'elle porte à la main se mettent à frissonner. Mais la blanche voyageuse a senti au fond de son cœur de glace un tressaillement ; elle s'avoue vaincue et glisse en disant : l'été chassera bientôt ce printemps ambitieux qui envahit tout, puis l'automne, qui est mon ami, reviendra pour me laisser sa place. Allons, en attendant, visiter l'autre hémisphère.

Hélas ! Nous n'en sommes pas encore là. Nous ne sentons pas encore cette immense circulation de vie qui s'opère dans la nature à la saison nouvelle. Nous allons tous les jours sur la Terrasse voir si elle ne vient pas déjà, la fée Printemps. Mais les flots sont encore verts et glacés ; le ciel lui-même n'a pas changé d'aspect : il est très pâle, avec quelques petites trouées d'un bleu encore bien incertain.

PAULE.

### CARNET D'UN MONDAIN.

Samedi soir, le colonel et Mme Hughes réunissaient dans leur magnifique maison de la rue Saint-Denis l'élite de la société française de Montréal, pour une soirée de cartes. Parmi les personnes présentes, j'ai remarqué l'honorable Joseph Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, le juge en chef sir Alexandre et lady Lacoste, le sénateur et Mme Desjardins, le juge et Mme Mathieu, l'ex-maire et Mme McShane, le consul général d'Espagne et Mme Pedrorena, l'honorable ministre des travaux publics et Mme Nantel, l'orateur de l'assemblée législative et Mme Leblanc, M. et Mme Schwob, l'ex-procureur général et Mme Robidoux, M. et Mme L. J. Forget. Après la soirée, un souper exquis fut servi aux invités et de la musique excellente fut faite par Mmes Robidoux, Saint-Pierre et Ethier, et M. Saint-Pierre. Les prix du *euchre* étaient splendides et dignes en tout de cette superbe réception, dont Mme Hughes a fait les honneurs d'une manière charmante et dont les invités garderont longtemps un excellent souvenir.

Le sénat vient d'accorder à M. Hebden, de Montréal, la demande de divorce qu'il avait faite à la suite du départ de sa spirituelle et jolie, mais peu fidèle épouse, avec M. Jack Allan, l'un des fils de M. Andrew Allan. Les déserteurs, qu'on dit être en ce moment à Melbourne, (Australie), ne manqueront pas de se faire télégraphier la nouvelle de ce divorce, qui donne à la jeune femme son entière liberté civile.

L'honorable procureur général, M. T. Chase Casgrain, a passé les premiers jours de la semaine à Ottawa, où il avait à plaider devant la cour suprême.

Un bazar très élégant, au bénéfice des *Incurables*, a été tenu dans la grande salle de concert de l'hôtel Windsor vendredi et samedi derniers. Il était organisé par les dames de la haute aristocratie anglaise de Montréal. Inutile de dire qu'au point de vue mondain ce bazar a été un succès.

Le lieutenant-gouverneur et Mme Chapleau ne s'embarqueront pas pour la France avant le 25 mars.

Une excellente nouvelle pour les touristes qui vont en bas de Québec chaque été. Un service spécial vient d'être organisé pour donner, chaque jour de la semaine, un bateau de Montréal et de Québec à Chicoutimi, avec arrêt aux diverses stations balnéaires, et, pour chaque jour aussi, un service de retour.

La Malbaie prend une importance plus grande de jour en jour et deviendra bientôt la grande place d'eaux du Saint-Laurent. Il n'y manquait que les communications par bateau, et la compagnie du Richelieu vient de les rendre parfaites.

Un ami me communique ce qui suit au sujet de certaines règles de société usitées en France.

Plusieurs personnes ayant des relations mondaines avec l'Europe reçoivent souvent des lettres de communications de mariages et de naissances ou des lettres de faire part de la mort de leurs parents ou de leurs amis. On adopte aussi parfois, au Canada, cette habitude des lettres de faire part. Que convient-il de faire dans la circonstance ?

Il est strictement rigoureux de répondre par lettre ou par cartes, suivant le degré d'intimité des relations.

La lettre, nous n'avons pas à en parler. Quant aux cartes, si vous êtes en simples relations mondaines, vous devez, dans les trois cas, ou porter vous-même votre carte et la corner en haut dans l'angle droit en la remettant aux mains du domestique qui vous ouvre la porte, ou l'envoyer sous enveloppe par la poste. S'il s'agit d'une communication de mariage, généralement on écrit un petit mot au revers de la carte : "Avec toutes ses félicitations," ou : "Avec tous ses meilleurs compliments." S'il s'agit d'une communication de naissance, la formule la plus usitée est : "Avec ses compliments pour la naissance de votre fils...ou fille..."

Quant à la lettre de faire part de la perte d'un parent, toujours, que l'on porte la carte ou qu'on l'envoie par la poste, l'on doit mettre un petit mot de condoléance. Le plus usité est : "Avec ses biens cordiales sympathies pour la perte douloureuse que vient d'éprouver M. X... ou Mme X..."

Il est regrettable que la mode d'envoyer par la poste des cartes au premier janvier ne se généralise pas. C'est une marque de souvenir aimable pour les parents ou les amis éloignés les uns des autres.

Pour les invitations, le nom des invités doit être dans le corps même de la carte et non inscrit en arrière. Ceci ressemble trop au pointage d'un commis d'ordre qui veut avoir un point de repère pour son contrôle.

L'épisode des moutons de Panurge est populaire, mais on n'en connaît pas toujours le détail. Le voici, pour ceux qui ne l'ont jamais su ou qui ont pu l'oublier.

Pendant le voyage de Pantagruel au pays des Lanternes, Panurge se prend, en mer, de querelle avec un marchand de moutons. A bout d'arguments, il lui achète un de ses moutons, qu'il précipite dans la mer. L'exemple du naufragé attire tous ses compagnons qui, successivement, sautent dans l'eau après lui. Le marchand, entraîné par le dernier mouton, qu'il s'efforce en vain de retenir, se noie lui-même avec son troupeau.

Sans provoquer, ordinairement, d'aussi lugubres con-



séquences, la sottise humaine est cependant contagieuse et se traduit presque toujours par de nombreuses et bizarres imitations. Les caractères indépendants et originaux sont rares dans le monde. Les moutons de Panurge y pullulent à l'infini.

Vendredi soir, le 3 mars courant, la vaste salle du Club National réunissait plus de trois cents personnes, venues pour entendre la conférence de M. Rodolphe Lemieux sur *Madame Roland et son rôle durant la Révolution française*. La presse avait déjà parlé favorablement de cette étude et n'avait pourtant pas donné au conférencier toute la part d'éloges qu'il méritait. M. Lemieux est un des rares Canadiens qui prononcent bien le français, dont la diction est correcte, dont la voix est agréable à entendre et dont l'extérieur commande les actives sympathies requises chez les grands orateurs. A côté de ces qualités, il possède un très joli talent littéraire, qu'il a un peu gâté par l'habitude des luttes de *hustings*, mais qu'il pourra facilement développer, mûrir et rendre remarquable, s'il continue à faire, soit pour lui-même, soit pour le public, des études comme celle qu'il nous a donnée vendredi.

M. Lemieux s'est-il laissé entraîner par son sujet, ou a-t-il voulu ne pas effrayer le public par un titre assez compromis en certains quartiers de notre province si bien renseignée sur l'histoire? Je ne pourrais le dire. Mais Mme Rolland, qu'il donne comme sujet, ne joue qu'un rôle secondaire dans son aperçu de l'histoire des Girondins. Je ne m'étonne pas qu'il se soit laissé emporter par l'enthousiasme en étudiant cette période de l'histoire qui fait presque oublier parfois les sanglantes horreurs qui ont caractérisé la Révolution d'une manière si regrettable. Toujours est-il que l'auditoire distingué qui s'était rendu à l'invitation du Club National a confondu dans un même sentiment de sympathique admiration et le conférencier et les belles choses qu'il a dites dans un langage digne de son talent.

*L'Opinion Publique* publiera quelques parties de cette conférence, que M. Lemieux a eu la courtoisie de mettre entre les mains de la rédaction.

Avant de terminer, je crois devoir donner ici quelques-uns des noms des personnes présentes à cette conférence:

Mmes Dandurand, Lafontaine, Donat Brodeur, F. Loranger, Taillefer, Gouin, Robidoux, Laframboise, R. Loranger, Drolet, Camille Laviolette, Piché, Gérin Lajoie, Longpré, Demers, Mignault, J. B. Rouillard, Savignac, Taché, Horace Archambault, Clément, Mosher;

Mlles Marchand, Archambault, Loranger, Robillard, Leman, Mercier, Martin, Laframboise, Beaupré, Barry, Delorme, McDonald, Rolland, Jetté, Sicotte, Dansereau, Lajoie, Lacoste, Olivier, Desjardins, Longpré, Gray et Lapalme;

Honorable juge Jetté, MM. Horace Archambault, J. E. Robidoux, R. Dandurand, Alphonse Christin, Ls. Perreault, échevin Savignac, J. P. B. Casgrain, H. Lanctôt, L. Gouin, L.-H. Taché, U. Lafontaine, J. A. Bernard, M. G. LaRochelle, L. Rinfret, G. E. Langlois, J. A. Drouin, Ls. Loranger, E. Dansereau, B. Drolet, R. Taschereau, et une foule d'autres.

Il y a de très honnêtes gens qui ne croient avoir fait un bon marché que quand ils ont volé le marchand.

Les stances alertes, — publiées plus haut, — *Bataille des fleurs*, sont une photographie instantanée de cette orgie innocente et parfumée qui constitue le "clou" des fêtes du carnaval de Nice. Nice, cette charmante fille de la Méditerranée; Nice, "la blonde," "la rousse" ou "la brune," suivant le caprice de ceux qui lui apportent, tous les hivers, les trésors de leur jeunesse, de leur caprice ou de leur amour.

Beaucoup de nos lectrices ont vu Nice et la "bataille des fleurs." Beaucoup plus encore voudraient les voir; toutes voudraient les revoir, après les avoir vues.

J'assistais, il n'y a pas longtemps encore, à cette "bataille des fleurs" dont j'avais tant entendu parler sans bien m'en rendre compte. Le prince de Galles, ce galant homme qui règne, en Europe, partout où il y a de jolies femmes, (excepté en Angleterre, où il y en a pourtant plus qu'ailleurs), le prince de Galles s'y trouvait, venu par hasard de Cannes, "où il suivait un traitement sévère dans la charmante solitude du 'Cercle Maritime' où personne ne venait le déranger." — (Officieuses dépêches du temps).

Il faut d'abord dire que toute la bataille des fleurs consiste, — et c'est rudement assez pour ceux qui y passent! — dans une longue promenade de chars absolument dissimulés sous des guirlandes de fleurs qui ne laissent voir que les "guerriers fleuris" qui les conduisent. Des deux côtés de la promenade, des sièges placés en amphithéâtre contiennent toute la colonie carnavalesque de Nice, c'est-à-dire plus de la moitié de la population ordinaire de la ville.

Les jolies femmes, patronnes indiquées de cette fête, sont rangées là et presque cachées derrière les monceaux de fleurs dont elles se sont "armées" pour la "bataille" qui se livre entre les occupants des chars fleuris qui passent et les deux rangées d'assaillants qui bordent la route.

Les projectiles pleuvent de part et d'autre, grêle multicolore et odorante qui paraîtrait formidable si les rires ne la fondaient aussitôt en gaieté folle, qui serait bien inoffensive si des regards, se croisant comme des lames d'un acier étincelant, ne laissaient parfois des blessures où les fleurs ne voulaient qu'éveiller des sourires.

Le prince de Galles — j'allais dire le futur roi d'Angleterre, oubliant la malencontreuse prophétie: *Fils de roy, père de roy, roy jamais*, — le prince de Galles, ce jour-là, fut superbe. Conduisant un *four in hand* attelé à son char, il sut lutter, avec une admirable adresse, contre la légion féminine qui le criblait de fleurs, ne manquant jamais de frapper juste à l'endroit où l'œillade avait précédé le bouquet lancé, où le sourire devait accueillir le bouquet vengeur. Ses chevaliers servants renouvelaient sans cesse les corbeilles de fleurs posées devant lui et, sans merci ni trêve, avec un regard de défi que tamisait son sourire, il passa, triomphant, jusqu'au moment où "le combat finit faute de combattants."

Voilà ce que j'ai vu et ce que vous ont dit bien mieux que moi les jolies rimes de M. Jacques Normand.

Voici une curieuse définition, faite pour les innocents: "Une femme de devoir est une femme qui ne cherche pas de romans dans la vie — car il n'y en a pas de bons; — qui ne cherche pas la poésie — car le devoir n'est pas poétique; — qui n'y cherche pas la passion — car la passion n'est que le nom poli du vice."

---

L'OPINION PUBLIQUE.

---

LES  
**HOMMES DU JOUR**

GALERIE DE PORTRAITS CANADIENS

PARAISSANT PAR SÉRIES

---

*MONUMENT ÉRIGÉ À LA GLOIRE DE LA CONFÉDÉRATION  
CANADIENNE*

---

**GRANDE ÉDITION:**

*50 CENTINS LA SÉRIE*

---

**ÉDITION POPULAIRE:**

*15 CENTINS LA SÉRIE*

---

Chaque série comprendra le portrait, la biographie et le fac-simile d'une lettre ou d'un écrit autographe du sujet. Il n'y aura pas plus de deux séries par mois, et pas plus de cent séries en tout.

Toutes les biographies seront signées par des écrivains distingués.

La grande Édition se vend au prix de 50 centins la série.

L'Édition populaire se vend au prix de 15 centins la série.

La souscription n'est prise que pour l'ouvrage au complet.

---

**ÉCHANTILLONS ENVOYÉS À DEMANDE**

---

Souscrivez aux "HOMMES DU JOUR" pour avoir sous les yeux le portrait, la vie, le caractère et l'écriture des hommes éminents de votre pays.

---

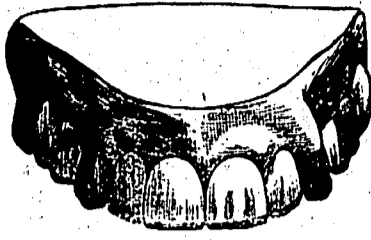
L'expédition des numéros de l'Édition populaire se fera par la poste, et la collection, périodiquement, par les agents ou par la malle.

---

Adressez: LE DIRECTEUR,

"LES HOMMES DU JOUR"

B. P. No. 1579, MONTREAL.



Nouveaux procédés américains pour plombage de dents, en porcelaine et en verre, plus résistant que le ciment, imitant parfaitement la dent.  
Nouveau métal pour palais, extra léger.  
Nouveau procédé pour plomber et extraire les dents sans douleur.

**Dr. BROUSSEAU**  
7, rue St-Laurent, Montréal.

## LOTÉRIE DU PEUPLE

La seule autorisée par la législature de Québec.

**10-CENTS-10**

PROCHAINS TIRAGES  
**LES MARDIS, 14 et 28 MARS 1893**

### NOMENCLATURE DES LOTS

1 lot valant	\$ 1.000 00	\$ 1.000 00
1 do	500 00	500 00
1 do	250 00	250 00
1 do	100 00	100 00
2 lots valant	50 00	100 00
5 do	25 00	125 00
25 do	5 00	125 00
100 do	2 50	250 00
500 do	1 00	500 00

### LOTS APPROXIMATIFS

100 lots valant	\$ 2 50	\$ 250 00
100 do	1 00	100 00
999 do	1 00	999 00
999 do	1 00	999 00

2834 lots valant \$ 5.298 00

### 11 BILLETS POUR \$1.00

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à neuf heures le jour même du tirage. Toute demande par le courrier parvenant le jour même du tirage est appliquée au tirage suivant.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité sans une autorisation spéciale.

Bureau principal : 78, rue Saint-Laurent, Montréal.  
P. O. Boite 987.

ED. C. LALONDE, gérant.

On demande des agents.

### LES CINQUANTE MILLE

constitue principalement l'annonce profitable.

Quand vous songez à annoncer, rappelez-vous que l'impulsion extraordinaire donnée au journal

## LE MONDE

par l'adoption d'un programme nettement indépendant, la réorganisation de sa rédaction et de tous les services administratifs ont eu pour effet **DE DOUBLER LE CHIFFRE RÉGULIER DE SON TIRAGE.**

C'est maintenant au commerce et à l'industrie à tirer parti de cette grande publicité du "MONDE," qui s'adresse à tout le public canadien, sans exception de parti.

Rappelez-vous que c'est le

**SEUL JOURNAL INDEPENDANT**  
DU CANADA.

TELEPHONE BELL : 6122.

**LOUIS PLAMONDON**

Successeur d'ARCADE DEPATIE

**Cigares, Tabacs, Pipes, etc.**

GROS ET DETAIL

No 1832, rue Sainte-Catherine.

CIGARES HAVANE ET TABAC CANADIEN, UNE SPÉCIALITÉ.

## L'Opinion Publique

POLITIQUE, LITTÉRATURE, THÉÂTRE,  
MONDANITÉS.

PARAIT CHAQUE VENDREDI.

Abonnement : \$2.00 par an ; \$1.00 pour six mois—payable d'avance.  
\$2.50 par an—payable dans l'année.

Prix du numéro : 5 CENTIMS.

Rédaction et administration :

L'OPINION PUBLIQUE,

B. P. No. 2071,

Bureaux : Bâtisse New-York Life, 715. MONTREAL, CANADA.

### AUX COLLABORATEURS :

TOUTE COLLABORATION ACCEPTÉE SERA PAYÉE.

40 ANS D'EXISTENCE

## LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

PUBLIÉ A DEUX ÉDITIONS.

Journal d'annonces par excellence, possédant la plus grande circulation de tous les journaux publiés dans les districts ruraux.

Edit. semi-quotidienne : \$3 par an.

" hebdomadaire : \$1 " "

Adresse : " LE COURRIER DE ST-HYACINTHE,"

No. 60, RUE DE LA CASCADE,

ST-HYACINTHE, P. Q.

## " LE CANADIEN "

LE CANADIEN, publié à Montréal, est devenu l'un des organes les plus importants de l'opinion publique à cause de son franc parler sur les questions brûlantes du jour. Tout en étant un journal de parti, il est spécialement un journal de liberté de pensée politique.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

En ville, porté à domicile.....	\$5.00 par année.
Pour les campagnes.....	3.00 " "
Le Cultivateur, édition hebdomadaire....	1.00 " "

## Assurance Maritime.

CIE D'ASSURANCE MARITIME " BRITISH AND FOREIGN," de Liverpool.  
Do do " RELIANCE," de Liverpool.

Polices ouvertes offertes aux importateurs.

Bureau central pour le Canada: — MONTREAL.

EDWARD L. BOND, agent principal.

### ASSURANCES:—

FEU: " London Assurance Corporation."  
ACCIDENTS: " Norwich and London."  
VITRES: " Lloyds Plate Glass."

EDWARD L. BOND, 30, rue St-François-Xavier, MONTREAL.